

ENGAGEMENTS "QUARTIERS 2030"

COGNAC

QUARTIER PRIORITAIRE DE CROUIN



CONTRAT DE VILLE 2024-2030

SOMMAIRE

EDITOS	P 5
LE CONTRAT DE VILLE DE GRAND-COGNAC : PRESENTATION	P 10
1. Qu'est-ce qu'un contrat de ville ?	P 11
2. Le bilan du contrat de ville 2015-2022	P 11
3. Le contrat de ville 2024-2030	P 12
ACTUALISATION DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE	P 15
METHODOLOGIE	P 17
LE QUARTIER PRIORITAIRE DE CROUIN : PORTRAIT (diagnostic partagé)	P 20
1. Un peu d'Histoire	P 21
2. Aujourd'hui	P 22
• La population	P 22
• La situation économique des habitants	P 23
• Le cadre de vie	P 24
PAROLES D'HABITANTS	P 28
GOVERNANCE ET ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE	P 31
Sport et Culture	P 34
• Les contributeurs et l'offre de services	P 35
• Les constats partagés	P 38
Sécurité, prévention de la délinquance et incivilités	P 40
• Les contributeurs et l'offre de services	P 41
• Les constats partagés	P 44
Emploi et insertion professionnelle	P 46
• Les contributeurs et l'offre de services	P 47
• Les constats partagés	P 51
Santé, accès aux soins et santé mentale	P 53
• Les contributeurs et l'offre de services	P 54
• Les constats partagés	P 57
Education, réussite éducative et soutien à la parentalité	P 58
• Les contributeurs et l'offre de services	P 59
• Les constats partagés	P 64
Citoyenneté, accès aux droits et aux services publics	P 67
• Les contributeurs et l'offre de services	P 68
• Les constats partagés	P 69
Habitat, Cadre de vie et transition écologique	P 71
• Les contributeurs et l'offre de services	P 72
• Les constats partagés	P 73
FICHES ACTIONS	P 75
AXE GENERAL - Améliorer la gouvernance et l'animation du contrat de ville	P 76
AXE 1 - Favoriser l'inclusion sociale par le sport et la Culture	P 77
AXE 2 - Garantir la tranquillité publique des habitants	P 79

AXE 3 – Renforcer l’insertion des publics dans les parcours d’accès à l’emploi et à la formation	P 81
AXE 4 – Favoriser l’accès à la santé pour tous	P 83
AXE 5 - Renforcer le parcours éducatif des enfants et le soutien à la parentalité	P 85
AXE 6 – Renforcer la citoyenneté, l’accès aux droits et aux services publics	P 87
AXE 7 – Améliorer l’habitat, le cadre de vie et encourager la transition écologique	P 89
Remerciements	P 90
Partenaires signataires	P 91
ANNEXES	P 94
Annexe 1 : carte géographie prioritaire de Crouin	P 95
Annexe 2 : la Banque des Territoire	P 96
Annexe 3 : critères d’intervention de la DRAC Nouvelle Aquitaine	P 97
Annexe 4 : tableau synoptique des priorités, axes et actions	P 98



Près de dix ans après leur émergence, succédant aux contrats urbains de cohésion sociale, les contrats de ville connaissent une réforme d'ampleur, tant dans leur mode d'élaboration que dans leur contenu, souhaitée et impulsée par le chef de l'État.

Cette nouvelle dynamique « Engagements quartiers 2024-2030 » repose sur un triple objectif, précisé le 31 août 2023 par la secrétaire d'État chargée de la ville :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants dans les principaux domaines d'intervention de la politique de la ville ;
- maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'État.

C'est dans cet esprit que se sont déroulés les travaux partenariaux de réalisation du contrat de ville de Grand-Cognac.

Sur la base d'une nouvelle cartographie concertée, qui a abouti à l'extension du périmètre du quartier de Crouin, deux actions de concertation ont été menées, une sur le terrain sous la forme de micro-trottoir auprès des habitants et une seconde sous forme d'ateliers avec les acteurs de proximité et les habitants.

Les éléments ainsi recueillis ont favorisé l'émergence d'orientations stratégiques, transversales ; ce sont elles qui constituent désormais le guide de l'intervention de l'ensemble des partenaires publics et privés au bénéfice du quartier.

Ces orientations stratégiques sont au nombre de 7 :

1. Favoriser l'inclusion sociale par le sport et la culture ;
2. Garantir la tranquillité publique des habitants ;
3. Renforcer l'insertion des publics dans le parcours d'accès à l'emploi et à la formation ;
4. Favoriser l'accès à la santé pour tous ;
5. Renforcer le parcours éducatif des enfants et le soutien à la parentalité ;
6. Renforcer la citoyenneté, l'accès aux droits et aux services publics ;
7. Améliorer l'habitat, le cadre de vie et encourager la transition écologique.

En privilégiant une approche de terrain, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques du territoire et aux attentes des habitants, le présent contrat de ville a pour ambition de produire un effet de levier généralisé et d'améliorer le quotidien du quartier.

La recherche d'une meilleure coordination entre les différents dispositifs existants, y compris ceux de droit commun, et entre les acteurs locaux contribuera à une plus grande cohérence des interventions et une optimisation de l'emploi des ressources des partenaires, qu'elles soient humaines, matérielles et financières.

La plus grande mobilisation du droit commun de chaque intervenant constitue un préalable indispensable à la réussite de ce projet collectif partagé. Son évaluation permanente au moyen d'indicateurs concertés représente à elle seule un des enjeux majeurs de la contractualisation.

C'est donc un chantier particulièrement enthousiasmant qui nous attend.

L'état du partenariat local et la qualité des travaux réalisés jusqu'à présent nous permettent d'envisager, avec optimisme, les futures échéances.

La mobilisation des services de l'État dans le département sera pleine et entière aux côtés de tous ceux qui s'engageront dans cette démarche pour la réussite de nos territoires.

Martine CLAVEL

Préfète de la Charente



Chers partenaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, dans ce document, le nouveau contrat de ville de Grand Cognac. Celui-ci acte notre détermination conjointe à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et à renforcer la cohésion sociale au sein du Quartier prioritaire de Crouin, à Cognac.

Le bilan du contrat de ville 2015-2022 témoigne des avancées significatives réalisées grâce à notre travail collectif. Pour le contrat de ville 2024-2030, nous avons défini de nouveaux axes stratégiques, à l'instar de l'inclusion sociale, l'accès à l'éducation et la réussite éducative, l'insertion professionnelle ou encore les questions liées à la santé.

La réussite de ce contrat repose sur notre capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux : collectivités, associations, entreprises et citoyens. Je tiens à remercier chaleureusement chacun d'entre vous pour votre engagement et votre collaboration.

Jérôme SOURISSEAU

Président de la communauté d'agglomération de Grand-Cognac



Le nouveau contrat de ville conclu entre Grand Cognac et l'Etat est le fruit de longs mois de travail. Il est surtout l'expression de ma volonté de m'engager pour ces quartiers de Cognac qui me sont chers.

Celui de Crouin, dit prioritaire, où j'ai grandi, et ceux de la Chaudronne, du Breuil ou des Rentes où j'ai passé quelques années de ma vie.

La ville travaille à l'embellissement de leur cadre de vie.

Des travaux d'amélioration de l'habitat et des espaces communs sont lancés, ils seront complétés par des projets de restructurations bien plus importants. Mais il est évident qu'il faut aller plus loin et reprendre le chemin du « aller vers ».

En effet, la COVID a mis en évidence des carences, des trous dans la raquette qu'il nous faut corriger très vite si nous ne voulons pas perdre ce vivre-ensemble qui est la marque de fabrique de Cognac.

J'ai à cœur de mettre tous les acteurs qui agissent sur le terrain autour de la table pour actionner tous les leviers du changement dans ces quartiers.

Pour cela, il est temps de changer de logiciel, de revoir nos méthodes d'accompagnements et de suivi des familles.

Je me souviens d'une expression d'un acteur du social qui m'avait fort justement indiqué que vivre dans un immeuble collectif n'impliquait pas forcément « le vivre collectivement ».

Confrontés à cette difficulté majeure, nous devons œuvrer ensemble pour lutter contre l'isolement, le repli sur soi et la précarité.

C'est l'objet même de ce nouveau contrat 2024-2030 qui met au centre de nos préoccupations les habitants de ces quartiers qui font partie intégrante de la ville. J'y tiens !

Pour cela, nous avons commencé à soutenir des projets concrets mis en place par des bénévoles qui ont décidé de prendre en main leur destin avec la création du club de football de Crouin. Cette association se veut plus qu'une association sportive puisqu'elle soutient un projet social.

Il en va de même pour l'association « Unis Vers Cité » qui veut porter la parole des locataires de ce même quartier.

Nous sommes bien dans les objectifs définis par ce nouveau contrat de ville 2024-2030 et je suis enthousiaste à l'idée de travailler à l'amélioration du cadre de vie de mes concitoyens, à favoriser l'épanouissement individuel et à développer le bien commun.

C'est l'esprit même de ma conception de la politique de ville. Ne laisser personne au bord de la route doit être le crédo de ce nouveau contrat de ville.

Morgan BERGER

Maire de Cognac

LE CONTRAT DE VILLE DE GRAND- COGNAC

Présentation

Qu'est ce qu'un contrat de ville ? (Source : loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine)

La Politique de la ville est une politique de **cohésion urbaine et de solidarité**, nationale et locale, qui vise à assurer l'**égalité** entre les territoires, **réduire les écarts** de développement entre les **quartiers défavorisés** et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Dix objectifs sont fixés par la Loi. Parmi eux :

- Lutter contre les inégalités
- Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et équipements publics
- Agir pour le développement économique
- Agir pour l'amélioration de l'habitat
- Garantir la tranquillité des habitants par des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance
- Valoriser l'histoire et le patrimoine des quartiers
- Concourir à l'égalité hommes/femmes et lutter contre les discriminations
- Etc...

Formalisée au travers du **contrat de ville 2024-2030**, son élaboration est co-pilotée par la Préfecture de la Charente et par la Communauté d'agglomération de Grand-Cognac.

Cette politique mobilise des actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, par des **fonds** qui lui sont **propres**.

Enfin, la politique de la ville s'inscrit dans une démarche de **co-construction** avec les habitants, les associations et les acteurs économiques etc...

Le bilan du contrat de ville 2015-2022

Il y a 2 ans, le précédent contrat de ville a fait l'objet d'une évaluation détaillée sur ses résultats. Ce fut l'occasion d'actualiser le diagnostic et les constats. Certains sont toujours d'actualité.

Les axes d'amélioration visés sont :

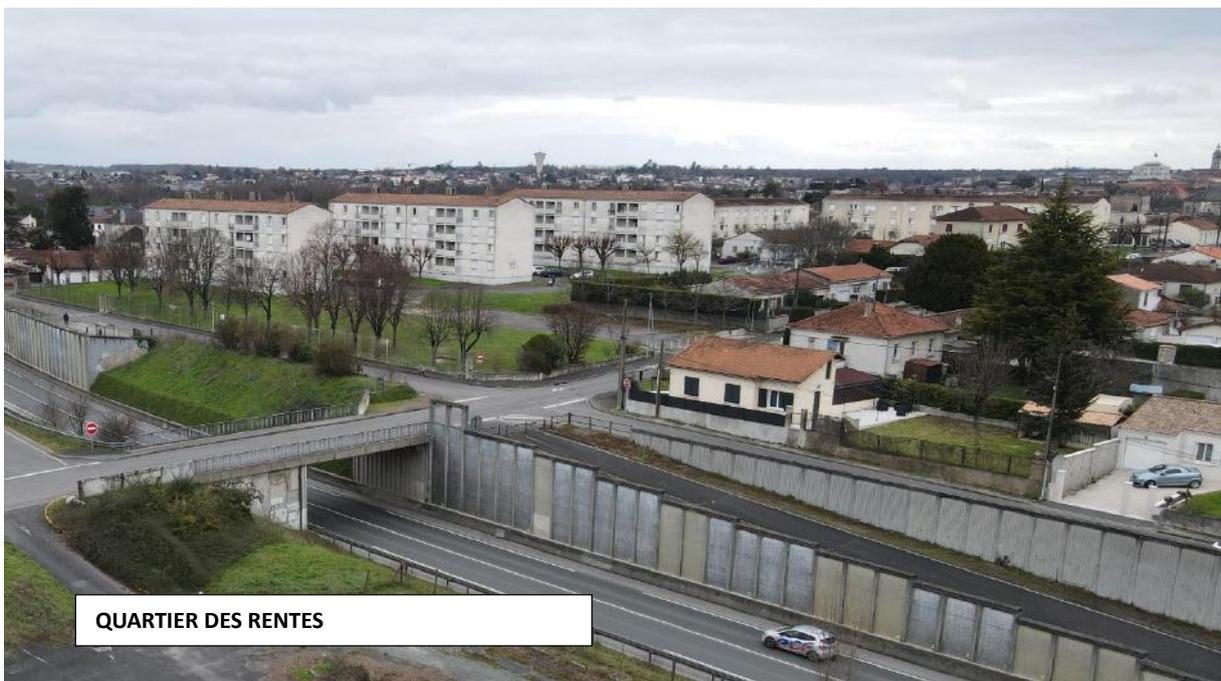
- le besoin de développer des actions de **prévention primaire** en favorisant la création de liens de confiance avec les enfants, ce, dès le plus jeune âge mais également avec leurs familles. Il serait pertinent par exemple de développer une offre d'accueil et de loisirs accessible ;
- la nécessité de proposer une **offre élargie de services publics et d'intérêt général** ou assimilés sur le site même du quartier prioritaire de Crouin ;

- d'optimiser l'accès à la Culture et au sport dans le quartier en favorisant le développement, la construction ou la **réhabilitation d'infrastructures et d'associations sportives, culturelles** ;
- d'améliorer la coordination et la communication entre les différents acteurs partenaires du contrat de ville au travers de groupes de travail thématiques : **cette question de la coordination et du pilotage des actions reste entière. Elle a été évoquée de façon récurrente et insistante lors de la totalité des séances de travail, quel que soit le thème abordé** ;
- d'optimiser la **lisibilité** de l'ensemble des dispositifs de droit commun et des actions spécifiques au contrat de ville.

Le contrat de ville 2024 / 2030

Le **05 juillet 2023**, sous l'égide de M. le Sous-préfet de Cognac et de M. le Vice-président en charge de la politique de la ville de Grand-Cognac et maire de Cognac, une réunion publique de lancement s'est tenue. Ce fut l'occasion d'une présentation générale des attendus.

Ce contrat de ville s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée et validée par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023. Pour le territoire de la communauté d'agglomération de Grand-Cognac, seule la commune de Cognac est concernée. En effet, le quartier ciblé comme prioritaire est cognaçais : **Crouin**. Il est toutefois accompagné de deux quartiers identifiés comme « **poches de pauvreté** » au sens du décret n°2023-1314 : le **quartier des Rentes** et le **quartier de la Chaudronne**. Ces deux zones ne répondent pas à l'ensemble des critères pour être retenues comme quartiers prioritaires mais restent néanmoins des territoires vulnérables, en voie de paupérisation ces dernières années.



Conformément à la circulaire du 31 août 2023, la rédaction du contrat de ville s'inscrit dans une **démarche partenariale et participative**. Ainsi, elle induit en amont l'organisation d'une **concertation citoyenne de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville**. Les forces « *vives* » du quartier (habitants, services publics, associations etc...) sont mobilisées pour dresser un état des lieux du quartier et pour s'exprimer quant à leurs attentes et priorités pour les années à venir.

Ce contrat de ville s'inscrit dans la durée : 6 ans (2024-2030). Il prévoit désormais la possibilité d'un **financement pluriannuel assorti d'une contractualisation sur 3 ans**. Ceci permettra de donner plus de visibilité aux actions, de limiter l'instruction administrative et d'assurer une évaluation approfondie au bout de 3 ans.

Il articule des thématiques nationales telles que l'accès aux soins, le développement durable, l'énergie, le plein emploi, la réussite éducative avec d'autres thématiques plus sensibles à l'échelon local correspondant aux besoins spécifiques du quartier de Crouin. Il s'appuie sur la mobilisation de différents dispositifs de la politique de la ville existant ainsi que sur la possibilité de soutenir des projets d'investissement. Il est question en effet de **mieux articuler les différents dispositifs** portés par les services de l'Etat, la ville de Cognac, la Communauté d'agglomération de Grand-Cognac, le Conseil Départemental, les associations dans le cadre des politiques publiques.

Au terme des échanges avec l'ensemble des participants et des partenaires, 6 thématiques sont retenues comme prioritaires :

- 1. Sport et Culture**
- 2. Sécurité et Prévention des Incivilités**
- 3. Emploi et Insertion**
- 4. Santé, accès aux soins et santé mentale**
- 5. Education, réussite éducative et soutien à la parentalité**
- 6. Citoyenneté, accès aux droits et services publics**

4 axes transversaux doivent colorer systématiquement les enjeux et les propositions d'actions :

1. La lutte contre les discriminations ;
2. La mobilité ;
3. La jeunesse ;
4. La transition écologique.

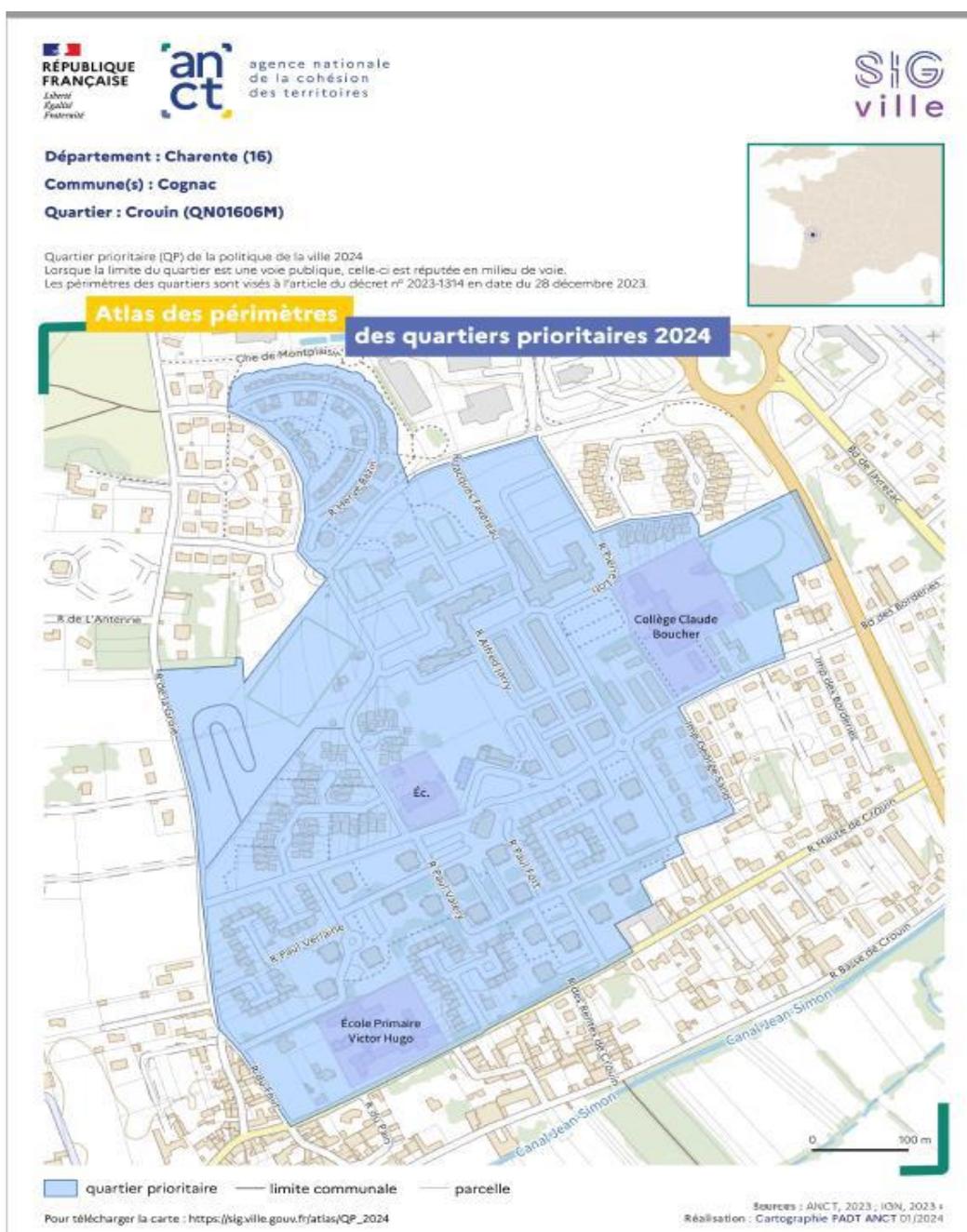
Une 7^{ème} thématique a été rajoutée par les partenaires car incontournable (qui n'a pas donné lieu à une séance publique) :

- 7. Habitat, cadre de vie et transition écologique**

ACTUALISATION DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Entérinée en décembre 2023, cette nouvelle cartographie (**cf annexe 1**) inclut désormais :

- De nouvelles zones d'habitation en situation de paupérisation (rue de la Groie, rue Copée...)
- Des équipements :
 - Le site du futur complexe sportif de Crouin ;
 - Le terrain de sport du collège Claude Boucher ;
 - Le terrain de football et de vélo BMX.



METHODOLOGIE

Les six premières thématiques retenues :

1. Sport et Culture
2. Sécurité et Prévention des Incivilités
3. Emploi et Insertion
4. Santé, accès aux soins et santé mentale
5. Education, réussite éducative et soutien à la parentalité
6. Citoyenneté, accès aux droits et services publics

Ont donné lieu à des séances publiques de travail :

05/10/23	Sport et Culture
17/10/23	Sécurité et Prévention des Incivilités
16/11/23	Emploi et Insertion
19/12/23	Santé, accès aux soins et santé mentale
24/01/24	Education, réussite éducative et soutien à la parentalité
15/02/24	Citoyenneté, accès aux droits et services publics

A été invité l'ensemble des acteurs de la politique de la ville : services de l'Etat, collectivités territoriales, associations, acteurs de la santé, du sport, de la Culture etc...ainsi que les habitants.

Le déroulé de ces séances était le suivant :

- Présentation de la politique de la ville,
- Introduction sur le thème par deux co-animateurs(trices),
- Temps d'échanges avec les participants afin de faire émerger des axes d'améliorations,
- Groupes de travail sur le modèle « *word café* » pour définir des idées d'actions,
- Temps de synthèse des échanges.

Ces séances de travail ont chacune donné lieu à un compte-rendu validé par l'ensemble des participants.

Les séances ont rassemblé **en moyenne 16 participants** chacune. L'ensemble des professionnels ont répondu présents. Toutefois, il convient de préciser que les habitants ne se sont pas mobilisés, ou très peu. C'est pourquoi, il a été décidé d'aller

à leur rencontre et de les interviewer au travers d'une simple question ouverte : « **Que pensez-vous de votre quartier ?** ».

LE QUARTIER DE CROUIN

Portrait



UN PEU

D'HISTOIRE... (Source : Ville de Cognac – Service Culture et Patrimoine)

Situé au confluent de l'Antenne et de la Charente, Crouin a connu **une histoire riche**.

Au fil des siècles, le bourg a tenu le rang de paroisse puis de commune indépendante avant de devenir un quartier de la ville de Cognac. Aujourd'hui, la diversité de son patrimoine témoigne de ce passé animé. Si les origines de Crouin restent encore incertaines, il semble que le site ait été occupé dès l'Antiquité. Les vestiges d'une ferme gallo-romaine (II^e et III^e siècles), découverts à la Haute-Sarazine

attestent de cette occupation ancienne.

Au Moyen-Age, Crouin s'organise autour de l'église Saint-Marie-Madeleine qui dépend du puissant prieuré Saint-Léger de Cognac. A cette même époque, la cité cognaçaise, protégée par ses remparts, est séparée des bourgs qui l'entourent. **Crouin est alors situé trop à l'écart des axes de circulation** pour bénéficier de l'essor économique et commercial de sa voisine. La population, depuis les plus anciens registres paroissiaux, témoigne d'une vie rurale qui se perpétue jusqu'au XIX^e siècle, notamment autour de la culture de la vigne.

Des siècles passés, le quartier conserve plusieurs éléments à l'image des manoirs du Logis et de la Métairie ou du canal Jean Simon. Deux événements marquent profondément l'histoire contemporaine de Crouin et bouleversent la physionomie du bourg originel :

Au XIX^e siècle, Cognac sort de ses murs et change brutalement de dimension sous l'impulsion du commerce des eaux-de vie. Ce développement **entraîne l'annexion de la commune de Crouin par celle de Cognac en 1867**. Crouin, jusqu'alors indépendante, devient un quartier de la cité cognaçaise et de nouvelles constructions voient le jour. Un pont est édifié pour permettre la liaison de la route de Saintes avec la gare, une école est construite à la suite des lois de Jules Ferry tandis que plusieurs hôtels particuliers s'installent le long de la rue Basse-de-Crouin.



Dans les **années 1960**, l'accueil de **nouvelles populations** sur Cognac a pour conséquence la création d'un **nouveau quartier** à Crouin dans une zone encore non bâtie. Il se démarque de l'ancien bourg par un urbanisme caractéristique de l'époque où **l'habitat collectif** cohabite avec du logement individuel, le plus souvent pavillonnaire.



AUJOURD'HUI....

LA POPULATION

CHIFFRES CLE

Données INSEE- Recensement 2019 et données CAF – 2022

Sexe

- Hommes : **46.2 %** (Moy. QPV : 46 %)
- Femmes : **53.8 %** (Moy. QPV : 54 %)

Tranches d'âges

Selon le recensement INSEE, **au 1^{er} janvier 2018**, la ville de Cognac compte environ **18 628 habitants** tandis que le quartier de **Crouin** dans son périmètre quartier prioritaire comprend **1850 habitants** (pour 3000 habitants sur la totalité du quartier) (moyenne des QPV : 2600). Il représente à lui seul environ 9.93 % de la population communale. On relève une baisse démographique sur ce

- Jeunes de – de 15 ans : **28.1 %** (Moy. QPV : 24.5%)
- Jeunes de – de 25 ans : **37.3 %** (Moy. QPV : 37.75 %)
- Seniors de 60 ans et + : **14 %**

Composition familiale

- Personnes isolées : **49.4 %** (Moy. EPCI : 36.1 %)
- Familles Monoparentales : **46.7 %** (Moy. EPCI : 14.5 %)
- Enfants de 0 à 12 ans issus de familles monoparentales : **40 %**

quartier entre 2013 et 2018 : - 2.5 % (2013 : 1898 habitants).

Les habitants du quartier sont plutôt **jeunes**. En effet, les moins de 20 ans sont 2.3 fois plus nombreux que les plus de 60 ans qui représentent 14% de la population du QPV

Le **public isolé** ainsi que les familles **monoparentales** sont très représentés au sein du quartier : un quart des familles monoparentales de la ville de Cognac réside sur le quartier.

On relève également une part significative de **retraités** au sein de la population.

LA SITUATION ECONOMIQUE DES HABITANTS

CHIFFRES CLE

Données INSEE – Recensement 2019 et données CAF – 2022

- Habitants vivant sous le seuil de pauvreté : **51.8 %** (Moy. QPV : 51.7 %)
- (2023 : 1158 € pour une personne isolée)
- Ecart de niveau de vie avec le reste de la population de Grand-Cognac : 757 €
- Familles allocataires CAF à bas revenus : 62.7 %
- Nbre de familles allocataires : 362 (nombre de foyers allocataires en 2021 : 674) soit 22% des familles de la ville
- Familles avec un quotient familial inférieur à un demi-SMIC : 64 % (contre 29% au niveau départemental)

La situation de précarité économique d'une partie des habitants du quartier reste un **facteur majeur de vulnérabilité**. Une forte majorité des **familles** restent **dépendantes des prestations sociales**. L'ensemble des acteurs s'accorde sur le fait que beaucoup d'habitants sont littéralement « *happés* » par leurs difficultés financières et s'inscrivent dans des logiques de satisfaction de besoins premiers, d'immédiateté : se nourrir et se maintenir dans le logement.

LE CADRE DE VIE

L'EMBELLISSEMENT DU QUARTIER

Quelques œuvres sont venues améliorer l'image et le paysage urbain du quartier.

- **La fresque rue Pierre Loti** (artiste de street art Alber -2023)
- **La peinture murale du collège Claude Boucher** (artiste de street art Mika Husser -2023)



- **Le square des jardiniers**

Cette action a consisté dans un premier temps à aménager un **site de jardins en pied d'immeuble** situé square Gustave Flaubert. Ce site a été mis en place par le service des espaces verts de la ville. L'idée première était de mettre à disposition des



jardins partagés auprès des habitants. Les objectifs sont multiples : valoriser le cadre de vie, proposer au travers d'un support (le jardinage) de recréer du lien social, sensibiliser les habitants à l'environnement, créer de la mixité sociale. Aujourd'hui, faute de mobilisation des habitants dans le temps d'une part, et d'un opérateur pour

organiser et pérenniser des animations à l'année sur le site d'autre part, ce projet va être repensé avec les acteurs ancrés sur le quartier.

LA PROPRETE AU SEIN DU QUARTIER

- **Les points d'apport volontaire enterrés**

Courant 2022, grâce à l'investissement de CALITOM et de LOGELIA, Crouin a été le premier site de la ville à bénéficier de l'installation de **points d'apport volontaire enterrés de déchets**, ce qui a permis d'optimiser le tri sélectif ainsi que la propreté au sein du quartier. Par ailleurs, la Ville de Cognac a mis en place un **service régulier d'îlotiers** en charge de veiller à la propreté de Cognac.



plus, Grand-Cognac installe les **composteurs collectifs** en vue de gérer les biodéchets.



- **Le diagnostic en marchant**

Chaque automne, le maire de Cognac, accompagné d'élus municipaux et de techniciens de la ville, sillonne les quartiers pour identifier ce qui peut être amélioré et constater les travaux déjà réalisés.



quartiers pour et constater les

LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- **Eco Cognac**

Cette association propose des actions de nettoyage de l'environnement, ramassage des déchets dans la nature, et s'inscrit donc dans une démarche citoyenne et écologique.



- **Le plan led**

Boulevard des Borderies, 23 réverbères LED ont été installés par les services techniques de la ville en remplacement des anciens.

LE TRANSPORT

La **Communauté d'agglomération de Grand-Cognac** organise d'une part la mobilité de l'ensemble des usagers sur son territoire et d'autre part le service de transports scolaires.

- **Le réseau de bus TRANSCOM** et le service de transport scolaire : l'offre paraît insuffisante (la fréquence des bus ne semble pas correspondre pleinement aux besoins des habitants de Crouin). Grand-Cognac met en place des modalités de réorganisation :
 - Complémentarité des deux lignes de bus existantes desservant Crouin
 - Mise en place d'une tarification solidaire (en fonction du quotient familial)
 - 2024 -2025 :
 - Lancement d'un travail autour de l'unification des grilles tarifaires du transport urbain (réseau Transcom) et du transport scolaire. L'objectif est de rendre plus lisible l'accès aux transports publics sur le territoire.
 - Etude autour du développement de l'offre de transport en commun sur le réseau Transcom en réinterrogeant notamment la question du cadencement.
- **Le schéma directeur cyclable** : la communauté d'agglomération a élaboré un schéma directeur cyclable irriguant notamment le quartier de Crouin. Ce schéma vise à promouvoir et à développer l'utilisation du vélo dans les trajets quotidiens. Une enveloppe de 200 000 € annuels est affectée sur le territoire de l'agglomération pour le déploiement de ce schéma. Un conventionnement avec le département pour co-financer ces équipements est également envisagé pour une durée de 5 ans. Enfin, ce schéma prévoit plusieurs mesures d'accompagnement du développement de la pratique du vélo.
- **Le service de location de vélos électriques en libre-service MODALIS**, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, dont l'une des stations est installée à Crouin

- **Vélo d'vie** : il s'agit d'une association qui souhaite encourager la pratique du vélo afin de lutter contre le « *tout automobile* », l'insécurité routière, la pollution de l'air (gaz à effet de serre) et la pollution sonore. Elle vise également à un meilleur partage de la voie publique. Elle propose notamment des lieux d'échanges et de solidarité, des rencontres autour de l'apprentissage du vélo, des ateliers solidaires d'entretien et de réparation. Elle est force de propositions auprès de pouvoirs publics pour les aménagements et les équipements spécifiques, et s'inscrit dans une démarche de Transition écologique.

LES COMMERCES

Le quartier dispose de commerces de proximité. Parmi eux, une supérette, une boucherie, une boulangerie, une pharmacie, une antenne de la poste...



PAROLES D'HABITANTS



Les habitants des quartiers de Crouin, de la Chaudronne et des Rentes ont été interrogés au sein même des quartiers. Nous avons également été accueillis par les associations : épicerie sociale, solidarité urgence et restos du cœur pour aller à leur rencontre. Au total, 31 personnes ont été interrogées afin de nous faire part de leur point de vue à partir d'une question ouverte : « ***Que pensez-vous de votre quartier ?*** ».

Parmi ces 31 personnes : une mixité a été respectée : des jeunes, des seniors, des personnes isolées, des foyers monoparentaux, des familles avec enfant(s) à charge, des nouveaux arrivants, des habitants historiques etc...

De façon générale, les personnes interrogées ont exprimé leur **attachement à leur quartier respectif**.

En termes de **climat général et de sécurité**, les personnes évoquent « ***un quartier calme*** » et disent « ***se sentir en sécurité*** ». Ils font mention de l'existence « ***d'une petite délinquance autour de la drogue qui attire vendeurs et consommateurs*** » mais tout en soulignant dans le même temps une nette amélioration depuis un an. D'autres cependant évoquent les incivilités ordinaires et le « ***manque de respect*** ». Les adultes déplorent notamment le **dépôt d'ordures à côté des points d'apport volontaire**, les troubles du voisinage. Une personne ancrée sur le quartier de Crouin depuis de longues années précise que ce quartier serait en fait divisé en **2 zones** : une zone où résiderait une population en activité salariée ; zone au sein de laquelle les conditions de vie sont agréables et sereines et une seconde zone qui concentrerait une population confrontée à de multiples problématiques économiques et sociales. Ceci pose la question de la mixité sociale au sein des logements.

Parmi les personnes, certaines regrettent **le manque d'animations sur les quartiers ces dernières années**, notamment **à destination des plus jeunes**. Cependant, d'autres soulignent apprécier l'action « *sports quartier* ». Beaucoup évoquent le manque de dynamisme, le manque de vie, de convivialité. Certains souhaiteraient l'existence d'un lieu où boire un café, jouer à des jeux de société, rencontrer les autres ; **un lieu de mixité sociale et générationnelle**. La demande de lien social est forte. Une personne émet le souhait d'installation de **boîte à livres** en libre-service ; une autre : l'installation de **tables de pique-nique**.

Quelques **mères isolées** évoquent leur besoin en termes de **modes de garde adaptés** et n'ont pas connaissance de l'offre existante à Cognac, via l'association familiale. Ces mères soulignent également le **manque de jeux** à destination des enfants. Des habitants « *historiques* » déplorent le **délitement de l'entraide mutuelle** qu'ils ont connue par le passé : certaines mères isolées s'entraidaient pour l'éducation et la garde de leurs enfants respectifs.

En termes de mobilité, les plus jeunes se déplacent sur le centre-ville tandis que les plus âgés sont plus réticents à prendre le bus. **Tous évoquent cependant les problèmes de bus en termes de cadencement** et d'horaires adaptés à leurs besoins quotidiens.

Beaucoup d'entre eux pointent la fermeture du centre social des Borderies : lieu où ils trouvaient **une aide administrative** et où il était possible d'avoir accès à l'outil informatique. La demande est forte en termes d'accompagnement administratif.

Tous expriment leur satisfaction quant aux commerces de proximité existants, qui au-delà de leur activité commerciale, sont également des lieux de rencontres et de lien social.

Enfin, quelques personnes évoquent des problèmes rencontrés au sein de leur logement.

GOUVERNANCE ET ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE

L'instruction du 4 janvier 2023 émise par la **secrétaire d'Etat** chargée de la citoyenneté et de la ville vient souligner :

- **Le rôle central des EPCI en matière de gouvernance**

Dès lors qu'un EPCI exerce la compétence « politique de la ville », il est désigné comme **pilote** du contrat de ville au nom de l'ensemble des collectivités territoriales concernées. Il exerce avec l'Etat les fonctions de coordonnateur des actions portées par les signataires du contrat de ville.

- **Le rôle central du Maire en matière de pilotage, de coordination et de programmation des crédits**

Lorsque le contrat de ville concerne un quartier d'une seule commune membre d'un EPCI, le maire de la commune concernée doit jouer un rôle central dans le pilotage et la coordination du contrat de ville mais aussi dans la programmation des crédits affectés

- **La nécessité d'une mobilisation partenariale élargie**

Au-delà des signataires obligatoires, tels que l'État, les communes, les EPCI, les départements et les régions, l'instruction encourage une « mobilisation partenariale élargie » à l'échelle de chaque territoire. Cette démarche vise à impliquer divers acteurs, notamment l'Éducation nationale, la Culture, les Agences Régionales de Santé, l'Agence nationale de l'habitat, et bien d'autres. Le but est **d'assurer une coordination efficace entre les différentes politiques locales.**

- **La recherche systématique de la participation citoyenne**

Cette participation doit être prise en compte à chaque étape.

L'évaluation du contrat de ville 2015-2022 est venue souligner le **besoin d'amélioration de la gouvernance, de la coordination et de l'animation du contrat de ville** : besoin confirmé dans le cadre des séances publiques de travail du présent contrat.

En effet, la réussite des contrats de ville repose sur plusieurs leviers :

- Un portage politique fort et partagé,
- Une relation de confiance entre les acteurs
- Une ingénierie et un management territorial adapté

L'étape de la mise en œuvre de ce contrat impose donc de penser les modalités d'une gouvernance dynamique et efficace, d'incarner et d'activer les partenariats dans une démarche de co-construction, de garantir une animation du contrat de ville dans la durée.

Grand-Cognac souhaite optimiser plus avant son rôle de pilote du contrat de ville. A ce titre, une réflexion est amorcée autour d'une meilleure structuration des modalités de pilotage et d'animation afin de garantir plus avant la coordination des actions et des acteurs sur son territoire. L'identification d'un(e) chargé(e) de mission en charge du pilotage et de l'animation du contrat de ville est une hypothèse envisagée.

SPORT ET CULTURE

LES CONTRIBUTEURS ET L'OFFRE DE SERVICES

L'OFFRE SPORTIVE

- **Le service Sports – Santé de la ville de Cognac** : ce service propose de nombreuses activités sportives et ludiques pour les enfants jusqu'à 14 ans. A titre d'illustration :



- **Le CEP'AGE (CCAS de Cognac)** : ce service s'adresse aux seniors. Il propose la pratique d'activités physiques adaptées à tout âge et toute condition physique (natation, gym, marche...). Il développe des ateliers en direction des seniors les plus fragiles (quartier des Rentes, de la Chaudronne et de Crouin). Ces ateliers portent sur les activités physiques adaptées ainsi que le bien-être et le renforcement de l'estime de soi.
- **Le futur complexe sportif de Crouin** : ce projet porté par la Ville vise à l'installation d'un nouvel équipement sportif moderne sur le quartier prioritaire de Crouin pour répondre notamment aux besoins des clubs de sports de combat mais également pour valoriser le quartier et encourage la mixité sociale. Ce projet devrait voir le jour courant 2026-2027.
- **Grand-Cognac** : souhaite mobiliser son offre sportive et culturelle sur le quartier, en salle ou en plein air sur toute l'année et plus particulièrement pendant les vacances scolaires.

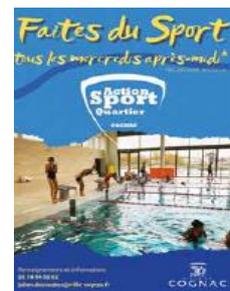
- **Le ticket d'accès aux sports** : il s'agit d'une prestation servie par la Ville qui consiste en une aide de 50 € annuels (sous condition de ressources) pour le paiement de la licence de sport des mineurs inscrits au sein d'un club relevant de la compétence communale. Sur les 3 dernières années, ce sont en moyenne 30 mineurs qui ont pu bénéficier de cette prestation.
- **Le club de football de Crouin** : courant 2022, après 8 ans d'absence, le club de football de Crouin s'est re-formé. La structure a pu bénéficier d'une restauration de ses vestiaires ; restauration portée par la Communauté d'agglomération de Grand-Cognac dans le cadre d'une démarche participative avec les habitants. Ce club fédère environ 96 bénéficiaires. Par son action, il contribue à l'accompagnement des jeunes majeurs et mineurs, à favoriser leur adhésion à des valeurs, à une organisation. Il permet de mobiliser un public qui ne se mobilise pas d'ordinaire dans les projets sociaux.



- **Sports quartier** : porté par l'espace jeunes (Grand-Cognac), ce dispositif propose l'encadrement et l'animation de différents sports à des enfants scolarisés en priorité à l'école Rosa Bonheur, Simone Veil et Jules Michelet. Les différents sports proposés sont : *athlétisme, natation, jeux collectifs, jeux de lutte, escalade, rugby, crossfit etc...*

Au titre de l'année scolaire **2022-2023** :

- **80 séances** de sport ont été dispensées soit 177 heures d'intervention
- **117 jeunes** ont pu bénéficier de ces actions, scolarisés du CP au CM2 au sein des établissements scolaires de Crouin et de la Chaudronne :
 - 77 jeunes de Crouin
 - 40 jeunes de la Chaudronne



- **Basket Avenir** : ce club permet de développer du lien social sur le quartier de Crouin et est acteur de prévention et d'éducation auprès des jeunes. Il contribue à travers la pratique sportive à réduire les inégalités d'accès au sport. Il a une vocation éducative auprès des jeunes en portant des valeurs telles que le respect des règles, la ponctualité etc...Il permet de développer l'esprit d'équipe, des qualités de persévérance, de détermination, de dépassement de soi. Il encourage les comportements « citoyens ».



L'OFFRE CULTURELLE

- « **Mélodie sous vos balcons** » : portée par Belle Factory, cette action vise à favoriser l'accès à la culture pour les habitants de Crouin, mais également ceux de la Chaudronne et des Rentes. Elle propose la découverte des métiers de la culture, à vivre des instants de musique au seuil de chez soi (l'entrée est libre sans réservation et gratuite).
- **La Micro-Folie** : cette action de Grand-Cognac s'est déployée à Crouin courant 2022. Il s'agit d'un musée numérique itinérant, gratuit et ouvert à tous, qui va à la rencontre des habitants et qui propose plus de 2000 œuvres de grands musées nationaux et européens.
- **Le Conservatoire de musique et de danse de Grand-Cognac** met en scène chaque année ses auditions dans le cadre du centre culturel La Cale lors de journées ouvertes au public avec un répertoire libre de musique classique, jazz et moderne
- **Eprouvette** : cette association propose une action « *Wonderwall* », un parcours artistique urbain sur l'ensemble de la ville au travers de fresques. Depuis 2013, 15 artistes de renom ont investi les rues et donné naissance à une balade culturelle et accessible à tous. A titre d'illustration, une œuvre du graphiste SELOR sur le préau de la Cale, la salle de spectacle associative située sur le quartier de Crouin



- **Festy Urbain** : des ateliers sont proposés durant l'été par le centre social des Borderies autour de l'art urbain (rap, graff, hip-hop et réalisation d'un reportage via le web).



■ Festy' Urbain

Graff, rap, hip-hop, vidéo et scène ouverte ont révélé les talents des jeunes du quartier de Crouin à l'occasion de la soirée Festy'Urbain proposée par l'ASERC.



COGNAC le mag - Octobre 2022 - 7

LES CONSTATS PARTAGES

Certains habitants présentent **des freins** pour accéder aux actions proposées. Ils font état d'un fort sentiment d'appartenance au quartier, vécu comme une entité à part du reste de la commune. Les raisons sont multiples ; historiques pour partie, mais surtout **psychologiques et sociales**. Les partenaires questionnent les représentations collectives afférentes à Crouin. Les habitants mentionnent un **sentiment de**

stigmatisation. Il est souligné une **mixité sociale relative**. Cela pose la question de l'image de soi, de soi dans la ville, de soi vis-à-vis des autres.

La dynamique des habitants dans leur **relation à l'espace, à la temporalité** est également mise en avant : certains ne se projettent pas dans le temps, ne se saisissent d'une offre qu'à un instant « T ». Il est d'abord nécessaire de « capter » l'attention de la population du quartier en temps réel et quasi individuellement (on observe peu de réactions à la distribution de flyers). Certains habitants participent aux seules actions se déroulant en pied d'immeuble. Il est également observé en termes de mobilité que parfois, même la mise à disposition d'un mini-bus ne suffit plus. Pourtant certains habitants mettent en avant les freins à la mobilité : *inadaptation des cadencements de bus par rapport aux besoins quotidiens, difficultés d'accès pour les personnes handicapées ou les parents avec une poussette etc...* Les difficultés économiques sont également évoquées : *coût du transport, coût d'une sortie...*

Cependant, la population est en demande de **lien social, de convivialité**, de « *passer du bon temps* », en toute simplicité.

Les partenaires invoquent la nécessité de proposer des **actions « sur mesure »**, de pratiquer là encore, une démarche de « *l'aller vers* », de se déplacer sur site et de proposer des **actions à faible coût**. Il est également question ici d'adapter les modalités de communication d'un événement culturel ou sportif.

Malgré ces freins, les acteurs se mobilisent et sont force de proposition. Mais ils soulignent l'absence d'une parole institutionnelle qui fédère, coordonne.

**SECURITE
PREVENTION DE LA
DELINQUANCE
ET
INCIVILITES**

LES CONTRIBUTEURS ET L'OFFRE DE SERVICES

- **La Police Nationale - ses missions sécuritaires sont :**

- assurer la sécurité des personnes, des biens et des institutions,
- maîtriser les flux migratoires et lutter contre le travail clandestin,
- lutter contre la criminalité organisée, la grande délinquance et le trafic de drogue,
- protéger le pays contre la menace extérieure et le terrorisme,
- maintenir l'ordre public.

Les statistiques de la police nationale ne révèlent pas une spécificité du quartier de Crouin en matière d'insécurité et de délinquance, vis-à-vis du reste de la commune. Appréhender la situation de sécurité/insécurité d'un territoire appelle quelques précisions. Il convient d'emblée de distinguer deux aspects :

- d'une part, les faits de délinquance ayant entraîné un dépôt de plainte, dûment constatés et donnant lieu à des suites,
- d'autre part, le sentiment diffus d'insécurité des habitants.

De plus, il faut souligner que les victimes de faits de délinquance ne portent pas toujours plainte pour diverses raisons (l'une étant liée à la crainte d'éventuelles représailles par l'auteur des faits).

Par ailleurs, il existe également un phénomène d'incivilités ordinaires, ressenti comme mineur, et qui cependant impacte le climat au sein du quartier et la qualité de vie de ses habitants. Ces incivilités quotidiennes (nuisances sonores, troubles du voisinage, dépôts sauvages, rumeurs malveillantes etc...) appellent un traitement préventif et de médiation dans une démarche de prévention.

Selon les données de la police nationale,

	Faits constatés via des plaintes	Vols par effractions	Atteintes aux personnes	Atteintes aux biens
2021	212	42	42	99
2022	179	58	58	67
2023	175	53	53	68

Le **taux d'élucidation est en légère baisse**. Si l'on compare globalement les chiffres, on constate que l'année 2023 se caractérise par :

- Une baisse régulière du nombre de faits constatés par suite d'un dépôt de plainte,
- Une baisse sensible des atteintes aux biens, notamment en comparaison avec 2021
- A contrario, on relève une augmentation régulière des vols par effraction, et un nombre d'atteintes aux personnes en légère diminution en comparaison avec 2022.

Il est également à relever que les **violences urbaines** qui ont impacté le territoire national courant 2023, n'ont **pas** connu de réelle **déclinaison locale**, notamment sur le quartier de Crouin.

Si l'on considère la globalité des **faits** par année :

- 2021 : **371**
- 2022 : **318**
- 2023 : **320**

Ils sont **en baisse relative** sur le quartier de Crouin .

La police nationale mène également **tout au long de l'année des actions de prévention et de communication** auprès des habitants de Cognac, au sein de l'ensemble des établissements scolaires, des commerçants et autres partenaires sur des thématiques telles que :

- ✓ La lutte contre le harcèlement scolaire,
- ✓ La lutte contre le démarchage abusif des seniors,
- ✓ La lutte contre les violences intrafamiliales et la lutte contre les violences faites aux femmes,
- ✓ La promotion des droits de la femme,
- ✓ Le bon usage des réseaux sociaux et de l'internet,
- ✓ La sûreté des établissements scolaires,
- ✓ La lutte contre les hold-up etc....

La police nationale mène **des actions de contrôles et de surveillance** :

- ✓ Lutte contre les rodéos motorisés,
- ✓ Contrôles routiers en partenariat avec la police municipale,
- ✓ Contrôles et surveillances des halls et caves d'immeubles,

- ✓ Sécurisation des événements sportifs, sociaux, culturels etc...

- **Le Groupement partenarial opérationnel** : le GPO est une instance de proximité animée par le commissariat de police. Il réunit l'ensemble des partenaires, acteurs de la sécurité publique (*ville, bailleurs sociaux, professionnels de l'action sociale, riverains etc...*). Cette instance recueille les besoins de sécurité, identifie les problèmes à traiter en priorité, détermine les réponses transversales et complémentaires. Elle procède à l'évaluation de ces dernières (bilan dans un délai de 1 à 3 mois maximum). Parmi les actions mises en œuvre :
 - ✓ Actions de lutte contre les nuisances sonores (voitures et 2 roues), de jour et de nuit,
 - ✓ Actions de lutte contre les rodéos urbains,
 - ✓ Actions de lutte contre les excès de vitesse,
 - ✓ Actions de lutte contre les points de deal

- **Ville de Cognac**

- **Le Maire**: il convient de rappeler que le maire est **l'autorité de police administrative** sous l'autorité de Mme la Préfète sur sa commune. Il est également **officier de police judiciaire** au nom de l'Etat, sous l'égide de Mme le Procureur de la République. Ses domaines classiques d'intervention sont : la tranquillité publique, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Pour assurer ses missions, le maire s'appuie sur la police nationale mais également sur la police municipale.

- **Le CLSPD** : la ville de Cognac, en tant que ville-centre, s'est doté courant 2021 d'un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance qui se réunit régulièrement au travers de sa cellule de veille. Cette instance est une instance de concertation, de réflexion et de coordination partenariale autour des thématiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

- **La Police Municipale** : la police municipale mène des **actions de sécurité**.
A titre indicatif :

Janvier – septembre 2023 :

- ✓ **87** mises en fourrière pour abandon de véhicule ou stationnement abusif,
- ✓ **143** contrôles de deux roues,
- ✓ **280** contrôles de vitesse.

La police municipale mène également des **actions de prévention** notamment sur le volet sécurité routière :

- ✓ Permis piéton
- ✓ Grand examen du code de la route
- ✓ Une semaine pour la vie etc...

- **Grand-Cognac :**

La communauté d'agglomération de Grand-Cognac s'est doté d'un **CISPD** « *Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance* », qui a mis en place un groupe de travail sur la thématique « **violences sexistes et sexuelles** », qui se réunit depuis quelques années déjà.

Par ailleurs, au travers de la **future création d'un espace jeune, d'un centre de loisirs** et du **renforcement de la crèche Gribouille** sur le quartier, Grand-Cognac entend assurer une présence accrue de ses services enfance/jeunesse. Cette perspective peut contribuer au renforcement de l'éducation, du savoir-être, de la conscience sociale et collective des jeunes, des familles et de favoriser ainsi à moyen et long terme le vivre ensemble, la bienveillance mutuelle.

LES CONSTATS PARTAGES

A la suite de la crise sanitaire, il a été observé le **regroupement d'adultes consommateurs de produits stupéfiants, accompagnés d'enfants, parfois très jeunes**, qui semblaient livrés à eux-mêmes, d'enfants plus âgés en nombre le soir et qui ont pu être source de troubles du voisinage etc.... Par l'action conjuguée du carré des jeunes et des clubs sportifs, il semblerait que cette situation se soit par la suite atténuée.

Il est cependant souligné que **l'horizon des jeunes du quartier reste limité** : l'école, la famille, la rue.

Les professionnels font également un constat inquiétant concernant certaines familles au sein desquelles les parents n'ont pas acquis les compétences personnelles et

parentales dans leur propre construction pour répondre aux besoins premiers de leurs enfants : *changer une couche, stimuler son enfant, participer à son éveil, sa socialisation...* **Les actions afférentes au soutien à la parentalité sont donc incontournables.**

Les partenaires soulignent aussi la nécessité de développer des actions sur le volet de la **prévention primaire pour les enfants de moins de 12 ans**. Il est relevé que peu d'actions sont mises en place à destination des plus jeunes (8-12 ans). Certaines existent mais sont faiblement identifiées. Il est rappelé le travail quotidien du service de **protection maternelle et infantile** de la Maison des Solidarités de Cognac (Conseil Départemental) qui assure une permanence et des visites à domicile au sein du quartier.

Il est relevé des **difficultés d'accès aux soins de santé mentale pour les enfants**. En effet, l'enfant orienté vers le CMPP (Centre Médico Psycho Pédagogique) ne peut accéder à cette prise en charge dans les faits : soit à cause d'un problème de mobilité, soit à cause d'un délai de rendez-vous peu compatible avec la situation.

Les **difficultés économiques des familles** sont également pointées comme facteur de fragilisation des parents, de la famille et donc des enfants. En effet, les adultes accaparés par leur propre précarité, leurs propres difficultés ne sont plus disponibles psychologiquement pour leurs enfants.

Il est aussi repéré une **résurgence des grossesses précoces** chez les jeunes filles. L'une des hypothèses qui pourraient expliquer cette situation serait que le statut de mère est parfois le seul par lequel ces jeunes filles peuvent être reconnues socialement.

La problématique **des troubles du voisinage** est également soulignée et inquiète car ces troubles semblent souvent **liés à des troubles de santé psychique**. Le bailleur social se confronte parfois à certains locataires systématiquement agressifs. Les agents sont parfois démunis quant aux réponses à apporter faute de professionnels de santé mentale de proximité identifiés et mobiles sur le quartier.

Logelia s'inquiète de comportements inappropriés, sources de troubles du voisinage.

Enfin, il est rappelé que le **levier de l'insertion professionnelle et de la formation** est également un outil précieux de prévention de la délinquance.

**EMPLOI
ET
INSERTION PROFESSIONNELLE**

LES CONTRIBUTEURS ET L'OFFRE DE SERVICES

• France TRAVAIL

Le taux de chômage du bassin de Cognac est de 6.5 % à fin 2023 : en hausse de 0.5 % contre 7.2 % en Charente (nous ne disposons pas de ce taux pour Crouin). Selon les données de France Travail 2024 :

- **2800** habitants en âge de travailler sur l'ensemble de la commune
- **261** demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1
- Les **26-49** ans fortement représentés
- Un **faible niveau de qualification** (niveau CAP)
- **44 %** des personnes sont en activité réduite
- **53 %** des demandeurs d'emploi identifient l'exclusion numérique comme principal frein à l'emploi

• Centre social les Borderies

Sur **144** personnes accompagnées par le centre social Les Borderies en 2022 :

- **80 %** de bénéficiaires de prestations sociales
- **70 %** de personnes isolées. Parmi elles, la moitié sont des familles monoparentales
- 60 % sont titulaires du permis de conduire mais la moitié d'entre eux ne possède pas de véhicule

• Mission Locale

La mission locale assure **une permanence** sur le quartier de Crouin depuis quelques années. Elle mène des actions en partenariat avec le centre social des Borderies : elle **participe au travail de rue** porté par la **prévention spécialisée** avec pour objectif la rencontre avec les jeunes afin de mener une **action de sensibilisation à l'emploi et à l'insertion. Elle propose :**

- une permanence psychologique,
- un point santé,
- une aide au financement du permis de conduire en échange de semaines d'immersion au sein d'une collectivité territoriale ou d'une association (bourse au permis de conduire)
- du coaching en vue de sessions de « job dating »
- la découverte de métiers « un jour, un métier » etc...

Au titre de l'année 2023 :

- 70 jeunes accompagnés :
 - 51 % sur le volet accès au logement
 - 14 % sur le volet accès aux droits / citoyenneté
 - 10 % sur le volet projet professionnel
 - 8 % sur le volet santé
 - 8 % sur volet culture et sport
 - 6 % sur le volet formation
 - 3 % sur le volet logement

La mission locale a pu développer des actions telles que :

- « **Le Rallye découverte** » : L'objectif visé est de favoriser la rencontre entre demandeurs d'emploi et employeurs au travers une exploration ludique et collective du quartier de Crouin, de son contexte économique, du partage d'une activité récréative. Un « *speed dating* » entre demandeurs d'emploi et employeurs vient clore cette action, assorti d'un temps de convivialité.
- « **Projection du film « mauvaise herbe » suivi d'un débat** » : L'objectif visé est d'aller vers et de faire connaître la mission locale. Le débat a permis d'aborder des sujets tels que *l'éducation, le savoir-être, la communication, l'injustice sociale, les inégalités économiques, la solidarité, les bénéfices de l'enseignement*

- **Services Sociaux**

Les travailleurs sociaux de la Maison des solidarités de Cognac et du Centre communal d'action sociale assurent un accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA en lien avec l'ensemble des partenaires. Ils prescrivent notamment en fonction du projet contractualisé avec le bénéficiaire des orientations sur des prestations portées par les partenaires.

- **Atout Charente Emploi**

Atout Charente Emploi est un service du Conseil départemental qui met en œuvre un partenariat avec France Travail, la Mission locale, le secteur économique (chambre consulaire, groupements d'employeurs), les acteurs de la formation, les services sociaux etc...dans un objectif de placement en emploi/formation des demandeurs d'emploi. Ce service prospecte les entreprises, identifie et accompagne les demandeurs d'emploi volontaires.

- **Chantier d'Insertion « d'à côté »**

Suite à l'arrêt du chantier d'insertion porté par l'ASERC, l'Etat (DDETSPP de la Charente), en lien avec ses partenaires (Conseil Départemental de la Charente, France Travail, Mission Locale, CAP Emploi et INAE), a souhaité mettre en place de nouvelles activités d'insertion dans le cadre d'un ACI (*atelier et chantier d'insertion*), jugée pertinentes sur le territoire de Cognac. Cet atelier et chantier d'insertion est particulièrement important pour le territoire de Cognac à plusieurs titres :

- Le territoire est sous doté en termes d'opportunité d'insertion et notamment d'atelier et de chantier d'insertion,
- La création de cet ACI permettra d'accueillir un public en difficultés d'insertion sociale et professionnelle
- Cet atelier devrait voir le jour dans le dernier trimestre 2024

Cette structure propose une remise au travail dans le cadre d'une activité salariée (contrats aidés) à des personnes éloignées de l'emploi sur des activités telles que l'entretien des espaces verts et naturels, l'entretien de bords de rivières, la rénovation et l'entretien courant des bâtiments, les travaux viticoles.

- **APEJ** (*Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes*)

Dans le cadre du programme emploi-jeunes (PEJ), l'APEJ a pour mission de concourir à la création d'emplois pour les jeunes en milieu rural et urbain, diplômés ou non, notamment en facilitant l'accès au marché du travail et au crédit. Le groupe cible de l'APEJ est constitué de jeunes (hommes et femmes) âgés de 15 à 40 ans.

- **ADIE** (*Association pour le droit à l'initiative économique*)

Cette association solidaire défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité.

- **GRAND-COGNAC :**

Dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière de développement économique, la communauté d'agglomération est un acteur mobilisé sur les enjeux liés à l'emploi. Elle participe au service public de l'emploi local. A ce titre, elle partage les besoins de compétences exprimés par les entreprises du bassin, au réseau local des offres de formation professionnelle initiale et contribue à la promotion de ces formations locales et des métiers notamment en tension sur le territoire. Elle initie des actions permettant de promouvoir les savoir-faire locaux. A travers le « *rallye des pépites* » elle permet à des collégiens de découvrir de façon ludique des métiers et de rencontrer des entrepreneurs.

La communauté d'agglomération s'inscrit également dans une dynamique prioritaire de « l'aller vers » en termes de marketing des métiers et des formations et plus

généralement de l'emploi ; dynamique menée par les acteurs dans le cadre du SPEL
(Service public de l'emploi local)

- **CAMPUS DES METIERS** (Chambre des Métiers et de l'artisanat) :

Il est installé à quelques centaines de mètres du quartier. Il offre potentiellement aux jeunes et aux adultes du quartier des débouchés professionnels sûrs et sans frein à la mobilité

- **CAF CHARENTE :**

Les travailleurs sociaux de la CAF de la Charente proposent, de manière systématique, un soutien aux familles confrontées à des événements ou difficultés fragilisant l'équilibre familial. Un entretien d'aide, d'information et d'orientation est proposé et est souvent suivi d'un accompagnement social permettant de pérenniser l'insertion des allocataires et d'optimiser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

- **PACTE NATIONAL DES SOLIDARITES**

Il est mis en œuvre au travers des pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'Etat et le Conseil Départemental de la Charente pour les années 2024-2027. Il s'agit de la poursuite de la démarche contractuelle menée pendant la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie est construite autour de 3 axes :

1. Lutte contre la pauvreté dès l'enfance
2. Accès aux droits essentiels
3. Transition écologique et solidaire

Elle s'appuie sur les principes suivants :

- Favoriser « l'aller vers »,
- Mettre en place des parcours « sans couture »,
- Intensifier l'accompagnement,
- Favoriser le décloisonnement des acteurs,
- Favoriser une gouvernance simplifiée et coordonnée des interventions.

Dans ce cadre, il est prévu la mise en place du Comité Local Emploi qui devrait être installé courant septembre 2024 et qui sera composé de l'ensemble des partenaires de l'emploi et de l'insertion du territoire de Cognac

- **LE CLUB « LES ENTREPRISES S'ENGAGENT » :**

L'objectif principal est de favoriser le développement des entreprises inclusives, notamment, sur le volet de l'accès à l'emploi, en déclinant des actions simples et concrètes en faveur des publics désireux de mieux connaître un secteur d'activité, soit en recherche d'emploi (exemples : découverte de métiers, stage 3^{ème}, alternance, etc...). Ses actions se déclinent autour de 4 axes :

1. Fédérer sur l'ensemble du territoire les entreprises, ainsi que les grands réseaux d'entreprises et de partenaires, qui œuvrent pour une société durable et solidaire
2. Simplifier l'accès à l'information, aux dispositifs et aux aides
3. Créer des espaces de coopération entre l'Etat et les entreprises pour accompagner le passage à l'action en offrant des outils et les moyens à chacun d'agir à son échelle
4. Valoriser les entreprises qui s'engagent, leurs bonnes pratiques et les actions innovantes qu'elles développent.

LES CONSTATS PARTAGES

On distingue deux types de public en situation de recherche d'emploi :

- Un public proche de l'emploi et qui n'a besoin que d'un « coup de pouce »,
- Un public qui présente des freins structurels à l'emploi et pour qui il faudrait penser un accompagnement de grande proximité sur un temps long.

Lors de la séance de travail, les partenaires interrogent **l'évolution des représentations** inhérentes à la **valeur travail/emploi** chez une partie des habitants de ce quartier, notamment chez les jeunes. Il semblerait que l'emploi ne soit plus aujourd'hui une priorité pour certains, ces derniers étant confrontés à diverses problématiques au sein du foyer familial. Ces freins mobilisent sur des besoins premiers : une sorte de retour en arrière si l'on se réfère à la pyramide de Maslow. Dans le même temps, les acteurs observent que lorsque l'on parvient à lever les freins périphériques à l'insertion professionnelle (*freins économiques, de logement, de santé, de mobilité etc ...*), ces mêmes habitants reviennent vers l'emploi.

Les participants soulignent également le fossé entre le temps de l'accompagnement pendant lequel le professionnel montre comment faire, voire fait avec la personne et le temps de l'autonomie (faire seul). Il leur apparaît donc essentiel de **penser l'insertion avant l'insertion professionnelle** : il est question ici de construire des

réponses intermédiaires via des supports d'accompagnement tels que la santé, la nutrition, la mobilité, le jardinage, la cuisine, les repas partagés etc...Il faut en fait revenir à des concepts de base : *se lever le matin, arriver à l'heure à un rendez-vous, réapprendre à être fier de ce que l'on accomplit.*

Tous les acteurs s'accordent sur un constat : la **difficulté à mobiliser les publics**, ce, quels que soient les modes de communication utilisés. La question est posée de savoir comment aborder les publics les plus éloignés de l'emploi : comment les accompagner vers les institutions, le droit commun ? Il est pointé que les jeunes ne vont pas spontanément vers les différentes offres de service. Les réactions rencontrées relèvent souvent d'un phénomène d'auto-discrimination : *délit de faciès, origine du quartier vécue comme stigmatisante, défiance, peur de passer la porte, « vais-je me retrouver dans un environnement que je maîtrise ? » etc...*

Il est donc question de **l'inadaptation de l'offre de service public** vis-à-vis de certains publics. La priorité aujourd'hui est de **susciter l'adhésion**, d'aller vers. La stratégie de communication à l'endroit de ces publics doit également être repensée. Il convient notamment de l'adapter à leurs propres dynamiques (temporalité : *« je ne sais pas ce que je ferai dans 3 semaines »*). Il est impératif d'assurer une présence humaine, de s'insérer dans le quotidien des personnes. Les échanges en temps réel, directs fonctionnent et participent de la construction du lien social comme vecteur de mise en confiance : **« je suis présent ET je t'accompagne »**. Bref, les professionnels doivent passer du temps avec les habitants.

La **fracture numérique** est également soulignée : il existe à la fois un problème d'accès à l'outil et à son utilisation mais également des difficultés de maîtrise des démarches administratives. Un certain nombre d'offres de service existe déjà : points numériques de l'espace France services ouvert à la Sous-Préfecture de Cognac depuis décembre 2023, du CCAS, du Centre Social les 4 routes, Centre Social Les Borderies, de France Travail, conseillères numériques de Grand-Cognac.

**SANTE
ACCES AUX SOINS
ET
SANTE MENTALE**

LES CONTRIBUTEURS ET L'OFFRE DE SERVICES

La santé est influencée par une multiplicité de facteurs qui ont trait aux caractéristiques des individus, au milieu de vie, à l'offre de services, au contexte global qu'il soit économique, social, culturel etc...

Sur place : le quartier dispose d'un cabinet infirmier, d'un cabinet médical (1 médecin), d'un kinésithérapeute, d'une pharmacie.

Sur Cognac :

- **ASALEE** (*Association d'action de santé libérale en équipe*) : créée à l'initiative de l'union régionale des médecins libéraux de Poitou-Charentes, l'association a pour objectif l'amélioration de la qualité des soins par la délégation aux infirmières des consultations d'éducation à la santé.
- **CLS** (*Contrat Local de Santé – CCAS*) : ce contrat a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local
- **ASV** (*Atelier Santé Ville – CCAS*) : ce dispositif créé par l'Etat a pour vocation de participer à l'amélioration de l'état de santé des populations et en particulier des habitants des quartiers les plus défavorisés, et vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. A Cognac, parmi les actions menées :
 - Une prestation d'accompagnement vers le bilan de santé gratuit proposé par la CPAM « Tous à nos bilans »
 - Des ateliers et conférences débats sur divers sujets de santé physique ou psychique (nutrition, sommeil, harcèlement, épuisement parental...)
- **Centre de santé et de prévention**
- **Centre de santé dentaire**
- **CSAPA / AGORA** : structure pluridisciplinaire de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie qui a pour mission d'assurer les actions de prévention et de soins aux personnes atteintes d'addictions.
- **CLAT** (*Centre de lutte antituberculeuse*)

- **CMP** (*Centre médico psychologique – CHS Camille Claudel*) : lieu de soin public qui offre des consultations médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique.
- **CMPP** (*géré par l'AFCOL en partenariat avec Grand-Cognac*) : établissement qui propose des consultations, des diagnostics et des soins en ambulatoire aux enfants et adolescents de 0 à 20 ans qui rencontrent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, de langage ou des problèmes de comportement, ainsi qu'à leur famille. Courant 2026, le CMPP s'implantera sur le site de l'ancien hôpital de Cognac, se rapprochant ainsi du quartier de Crouin juste en face du secteur des Rentes. Une réflexion sur l'efficacité modale entre le futur site et le quartier devra être menée
- **DAC** (*Dispositif d'appui à la coordination*) : ce dispositif vient en soutien à la population et aux professionnels pour les informer, les orienter et améliorer la coordination des parcours de santé complexes. Intervenant en subsidiarité, la DAC ne se substitue pas aux professionnels intervenant auprès des personnes.
- **EMSP** (*Equipe mobile de soins palliatifs – CH Grand-Cognac*) : équipe pluridisciplinaire qui se déplace auprès du patient, des proches et des soignants, à domicile, en établissements sanitaires et médico-sociaux. Elle peut être appelée à tous les stades d'une maladie grave et évolutive.
- **Equipe mobile de gériatrie** (*CH Grand-Cognac*) : équipe pluridisciplinaire qui intervient sur demande médicale et qui porte un regard spécialisé sur le « prendre soin » et l'orientation des personnes âgées de plus de 75 ans, polypathologiques, en situation complexe, afin d'apporter préconisations et assistance aux autres professionnels de santé. Elle aide également à orienter les seniors dans la filière gériatrique (hôpitaux de jour, consultation...). Elle intervient aussi bien à l'hôpital qu'en EHPAD ou à domicile.
- **Equipe mobile de psychiatrie – unité GOYA** (*CHS Camille Claudel*) : cette équipe, avec l'accord du patient, peut procéder à une évaluation psychique des personnes de 70 ans et plus, en période de souffrance psychique lié au vieillissement. Elle informe et oriente.
- **Maternité labellisée IHAB « amis des bébés »** (*CH Grand-Cognac*) : les 3 principes de ce label : le respect des besoins individuels de la mère et du nouveau-né, un environnement et un accompagnement rassurant pour les

familles, et un esprit d'équipe entre les soignants pour assurer des soins de qualité.

- **MISAS** (*Mission d'accompagnement santé – CPAM*) : mission qui vise à faciliter l'accès aux droits et aux soins pour les personnes peu autonomes et/ou en difficultés de compréhension, notamment dans des situations de renoncement ou de difficultés à l'accès aux soins, de difficultés d'accès aux droits liés à un soin, de fragilités face au numérique.
- **PASS** (*Permanence d'accès aux soins de santé – CH Grand-Cognac*) : cellule médico-sociale qui facilite l'accès à des personnes démunies au système hospitalier mais également aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social. La PASS assure des permanences au sein des centres sociaux de l'ASERC.
- **PASS PSY** (*Permanence d'accès aux soins de santé psychiatrique – CHS Camille Claudel*) : elle a pour mission de repérer les troubles psychiques et d'évaluer les besoins en santé mentale des publics précaires et migrant primo-arrivants sur le territoire de la Charente.
- **PMI** (*Protection Maternelle et Infantile - Maison des Solidarités – Conseil Départemental*) : service compétent en matière de santé des jeunes enfants. Ce service est chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Il exerce un rôle de prévention dans le domaine de la santé, du développement et de l'éducation auprès des familles et des enfants. La PMI de Cognac tient des permanences sur le quartier de Crouin.
- **PRADO** (*Service de retour à domicile*) : service d'accompagnement personnalisé de l'assurance maladie qui permet d'aider le patient à sa sortie d'hôpital pour lui faciliter son retour à domicile avec un suivi adapté. Il permet de réduire les risques de ré-hospitalisation.
- **GRAND-COGNAC** : la communauté d'agglomération est compétente en matière d'attractivité médicale du territoire et de facilitation de l'accès aux soins. Elle peut faciliter et co-financer l'installation de professionnels médicaux et paramédicaux agréés professions de santé. Elle propose également :
 - **TRANS'PORTE** (*Grand-Cognac et Transcom*) : transport sur réservation et à la demande d'adresse à adresse pour les personnes à mobilité réduite possédant une carte d'invalidité à un taux d'au moins 80 % ou aux

personnes âgées de + de 70 ans dans la limite de 2 allers-retours par semaine pour un prix unitaire de 2 €

LES CONSTATS PARTAGES

Le territoire cognaçais présente quelques caractéristiques spécifiques :

- Le **manque de lisibilité des actions** portées par l'ensemble des acteurs qui appelle la nécessité d'enclencher une dynamique de coordination. A titre d'illustration, l'agence régionale de la santé d'Aquitaine porte un certain nombre de programmes et de dispositifs en matière de développement des compétences psycho-sociales des jeunes tout au long de leur vie d'enfant qu'il conviendrait de conforter sur le quartier.
- Dans ce cadre, il existe une collaboration entre l'ARS et le CLS (Contrat Local de Santé) porté par le CCAS de Cognac, qui travaille en particulier sur le volet de la santé des jeunes (problématiques d'addictions, acquisition de compétences psychosociales).

Ainsi, les ressources existent toutefois les partenaires pointent la **méconnaissance des habitants de l'offre disponible**. Il est relevé le **manque de médecins généralistes**, constat qui concerne l'ensemble du territoire communal et national. Pour pallier cette désertification médicale, l'un des leviers à mobiliser reste celui du réseau partenarial des acteurs de santé et sa pluridisciplinarité.

Au-delà de l'offre disponible, la question posée est également celle de la mobilité pour permettre aux habitants d'y accéder.

Une autre question délicate est abordée : la situation de santé mentale de certains publics qui présentent des comportements à risques pour eux-mêmes et pour les autres et qui peuvent générer des situations particulièrement tendues, sources de troubles à l'ordre public. Deux principes se confrontent ici : d'une part le cadre légal de la libre adhésion des personnes au soin, d'autre part le principe d'assistance à personne en danger. Il apparaît urgent de construire une réponse en amont pour traiter de ces situations dans une approche de prévention.

EDUCATION
REUSSITE EDUCATIVE
SOUTIEN A LA PARENTALITE

Chaque acteur n'a pas les mêmes représentations, les mêmes attentes en termes d'éducation du fait de différences culturelles, générationnelles etc...

EDUQUER

Définition partagée par les acteurs :

« Permettre à l'enfant de se construire sur plusieurs volets cognitifs : santé, codes sociaux, connaissances, compétences psychosociales, lui inculquer les outils pour se repérer dans son environnement social, développer ses compétences, ses savoir-faire, sa capacité à agir et à dire. C'est favoriser son épanouissement personnel, son autonomie, sa responsabilisation, intégrer les règles du vivre-ensemble. »

Eduquer un enfant ne relève pas de la seule responsabilité des parents. En effet, il est important de souligner **le rôle primordial de l'ensemble des « contributeurs »** autour de l'enfant (animateurs, éducateurs, éducateurs sportifs, enseignants, etc...) et de rester **vigilant sur la solidité et la pérennité de ce maillage**. Ces mêmes acteurs doivent également accepter des passages obligatoires pendant lesquels l'enfant commet des « erreurs » dans l'acquisition de compétences. En effet, tout processus d'apprentissage doit s'accompagner de moments « d'ajustements et de régulation ». On ne peut inculquer des règles à un enfant en se contentant de simplement les énoncer : il faut que l'enfant vive ces règles, qu'elles s'incarnent à travers l'expérimentation des limites.

PARENTALITE

Définition :

La parentalité devient une nouvelle catégorie du discours politique dans les années 90. Désormais, elle ne relève plus uniquement de la sphère privée mais devient une question collective et sociétale. De ce fait, elle est portée par une politique publique à part entière. Le soutien à la parentalité consiste à accompagner les parents dans leur rôle de premiers éducateurs de leur enfant, notamment via des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information. Elle vise à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.

La politique publique de la parentalité reste en construction. La stratégie nationale se traduit par une Charte nationale de la parentalité, en date du 29 juillet 2022, qui définit 8 principes d'actions pour chacun des âges de la vie de l'enfant. Elle promet un accompagnement renforcé pendant la période des 1000 premiers jours de l'enfant.

LES CONTRIBUTEURS ET L'OFFRE DE SERVICES

- **Education nationale :** en France, **l'instruction est obligatoire**. Cette obligation s'applique à partir de 3 ans, pour tous les enfants français ou

étrangers résidant en France. La Constitution de la Vème République du 4 octobre 1958 énonce : « *l'organisation de l'enseignement public obligatoire gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat* ». Les grands principes du système éducatifs sont :

- la liberté de l'enseignement,
- la gratuité,
- la neutralité,
- la laïcité,
- l'obligation scolaire.

Selon les chiffres de l'INSEE pour l'année scolaire 2021-2022 à Crouin :

Scolarisés en établissements du 1^{er} degré	252 élèves
Scolarisés en établissements du 2nd degré	126 élèves
Scolarisés en réseau d'éducation prioritaire	113 collégiens
Scolarisés en SEGPA, ULIS, UPE2A, 3^{ème} prépa-prof	21 élèves

Le taux de réussite au Brevet des collèges dans le secteur public est de 72.6 %

42 élèves scolarisés au lycée	
22 élèves dans une formation générale ou technologique	20 élèves en formation professionnelle

- 54.2 % des 16-25 ans ne sont plus scolarisés et sont sans emploi,
- 47 % des filles de 15 à 24 ans sont scolarisées

Deux établissements scolaires se situent sur le quartier de Crouin, classés dans le réseau d'éducation prioritaire :

- **L'école Rosa Bonheur** : née de la **fusion entre les ex-écoles Victor Hugo et les Borderies**, elle accueille environ **190** élèves répartis entre les classes de maternelle et les classes élémentaires. Parmi les actions portées par l'école, on relèvera la création d'une **classe « très petite section »** (TPS) qui accueille des enfants de 2 à 3 ans et qui travaille en particulier à la sociabilisation des enfants, leur éveil au langage, à la motricité. Dans cet objectif, **un poste de « référent petite enfance parentalité classe labellisée TPS »** a été créé. L'Education nationale et la ville de Cognac ont abouti ce projet d'ouverture d'une classe TPS labellisée sur Crouin en septembre 2023. En effet, le diagnostic partagé par les acteurs de l'action sociale était venu souligner l'état dégradé de

la situation économique et sociale sur le quartier. Aussi, la CAF a mobilisé un financement spécifique en vue de la création de ce poste afin de renforcer



l'équipe éducative et de développer des actions de soutien à la parentalité. Cette mission consiste à accompagner les familles dans et en dehors de l'école et

d'assurer l'accompagnement des enfants sur le temps scolaire

- **Le collège Claude Boucher** : il accueille environ **400 élèves** dans le cadre d'une part, d'un enseignement général qui va de la 6^e à la 3^e (16 classes) et d'autre part, dans celui d'un enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) (4 classes). Cet établissement mène notamment une action inhérente à la lutte contre le **gaspillage** alimentaire au travers de la préparation de repas solidaires par la SEGPA, ce qui concoure au renforcement des parcours éducatifs des élèves et en particulier à l'apprentissage de la citoyenneté via la **lutte contre la précarité**.
- **Grand-Cognac** : l'objectif prioritaire de Grand-Cognac sur le quartier est désormais de renforcer l'accompagnement socioéducatif des enfants dès le plus jeune âge jusqu'à l'adolescence. C'est aussi soutenir les familles dans leur rôle parental grâce à plusieurs projets qui constituent avec les autres acteurs un continuum socioéducatif.
- **LAEP** (*lieu d'accueil parents / enfants*) (Grand-Cognac) : ces lieux sont animés en partenariat entre Grand-Cognac et la CAF de Charente. Ils ont pour objectifs d'offrir aux familles les plus fragiles, un espace d'accueil, d'écoute, de partage, d'expériences et de répit parental. Ce sont des espaces de paroles, et de réassurance de la fonction parentale. Ils proposent un accueil inconditionnel, sans jugement et anonyme. Ils permettent de rompre l'isolement parental en particulier pour les familles monoparentales et d'améliorer les habiletés parentales. Grand-Cognac a créé en 2021 un LAEP itinérant pour se substituer à ceux de Cognac et Segonzac. Depuis novembre 2022, la prise en compte renforcée des habitants du QPV a abouti à la création d'une permanence hebdomadaire à Crouin, à l'école Rosa Bonheur les mercredis après-midi de 14h à 17h30

- **REAPP** (*Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents*) : piloté par la CAF, ce réseau a pour objectif de valoriser le rôle et les compétences des parents dans l'éducation des enfants. Il rassemble parents, professionnels, associations, institutions qui proposent des actions de soutien à la parentalité. Parmi les **objectifs** visés dans l'**appel à projet 2024** :
 - Mise en place de temps et de lieux « relais » afin de prévenir l'épuisement parental
 - Accompagnement et prévention des ruptures familiales (séparations, décès...)
 - Accompagnement des parents à la naissance d'un enfant jusqu'à l'âge de 3ans,
 - Monoparentalité,
 - Violences intrafamiliales,
 - Relations entre les parents et les établissements scolaires,
 - Pratiques éducatives parentales,
 - Utilisation des nouvelles technologies au sein de la cellule familiale,
 - Echanges de pratiques interculturelles,
 - Maladie/handicap dans la famille,
 - Place des grands-parents
 - Parents détenus

- **CLAS** (*Contrat local d'accompagnement à la scolarité*) : ce dispositif permet aux enfants de bénéficier de ressources complémentaires pour réussir leur scolarité et s'épanouir en classe. Il s'agit d'un dispositif qui se déroule hors du temps scolaire.

Rapport d'activité ASERC – 2022

CLAS primaire	
Nbre d'enfants inscrits	23
Filles	15
Garçons	8
Issus de foyers monoparentaux	71%
Janvier – Juin 2022	38 séances
Fréquentation moyenne cycle 1 (CE1 et CE2 le jeudi soir)	6 enfants
Fréquentation moyenne cycle 2 (CM1 et CM2 le mardi soir)	12 enfants
CLAS secondaire	
Nbre de jeunes inscrits	28
Filles	19
Garçons	9
Janvier- Juin 2022	32 séances
Septembre – Décembre 2022	20 séances
Fréquentation moyenne	9/10 jeunes

- **RASED** (*Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficultés*) : le RASED est porté par l'Education Nationale. Il propose des aides spécialisées pour les élèves d'écoles primaires en grandes difficultés.
- **PRE** (*Programme de la réussite éducative*) : ce dispositif, porté par le CCAS de Cognac, propose des actions et un accompagnement individualisé à des enfants et des adolescents de 2 à 16 ans les plus fragilisés et dont les familles vivent sur les territoires ZUS ou sont scolarisés en ZEP/REP. Il s'applique également dans les quartiers relevant du réseau d'éducation prioritaire. Ces actions concernent les domaines de l'enseignement, de la santé, de la culture, des sports. **Au 31 décembre 2023**, le PRE accompagnait **44 enfants / jeunes**
- **Centre social les 4 routes** : le centre social intercommunal propose divers services auprès de la population issue de la communauté des gens du voyage dont l'accompagnement à la scolarisation.
- **Les petits débrouillards** : cette association propose des **animations** à de jeunes publics qui visent à conjuguer **culture scientifique, technique et éducation populaire**. Cela se concrétise au travers de diverses activités dans différents cadres (scolaires, périscolaires, loisirs, événements, animations de rue...) tout au long de l'année. Elle permet ainsi aux jeunes de découvrir et pratiquer des activités scientifiques et techniques à travers une approche ludique et participative.
- **Association Familiale** : cette association propose notamment :
 - **Un service de garde d'enfants en horaires atypiques et en urgence**, notamment pour des parents inscrits dans une dynamique d'insertion, de recherche d'emploi ou de formation, aux familles monoparentales, aux familles précaires dont le quotient familial est inférieur à 760 €, aux parents travaillant à temps partiel sur des postes peu qualifiés subissant des horaires atypiques.
 - **Un service de garde d'enfants et d'encadrement aux devoirs** dans le cadre d'un partenariat particulier avec la CAF pour les enfants de moins de 6 ans.
- **Prévention Spécialisée** : la prévention spécialisée est une mission de service public se situant dans le cadre de la protection de l'enfance. Elle vise à prévenir et réduire les phénomènes de marginalisation et de décrochage social des jeunes d'un territoire prescrit. Elle conjugue travail de rue et action éducative, collective et/ou individuelle pour accompagner les jeunes en rupture ainsi que leurs familles.

- **Parcours Educatifs** : ils regroupent l'ensemble de l'offre de Grand-Cognac dans le cadre de partenariats pour les scolaires et les centres de loisirs dans les domaines :
 - **Culturels** : spectacles vivants, arts plastiques, musique, lecture, écriture, éducation au développement durable, danse, expression corporelle, arts visuels, patrimoine, cinéma
 - **Naturels** : éducation au développement durable (*nutrition, gaspillage alimentaire, compostage, consommation responsable, tri et recyclage des déchets, découverte de la forêt, des oiseaux, jardinage, changements climatiques, eau potable etc...*)
 - **Sportifs** : canoë, kayak, aviron, natation, judo, handball, athlétisme, football, gymnastique, rugby, basket, tir sportif.

LES CONSTATS PARTAGES

Lors de la séance publique de travail, une problématique **d'absentéisme « perlée »** au sein de l'école Rosa Bonheur a été évoquée, ainsi que des retards significatifs (les parents amènent l'enfant à l'école à 10h...). Afin de répondre à ce problème, l'éducation nationale réfléchit aux moyens de mieux identifier les familles en difficultés afin d'être force de proposition en termes de soutien à la parentalité. Des **troubles du sommeil** sont identifiés chez certains élèves, qui peuvent s'expliquer par l'usage des écrans, les difficultés sociales rencontrées au sein du foyer, des habitudes de vie alimentaire, de sommeil qui ne sont pas adaptées.

Un autre phénomène souligné chez les plus petits : des **gestes de violences** à l'encontre des adultes.

Le taux de réussite au Brevet des collèges est inférieur de 15 % au taux de réussite national sur la même période (taux national : 87.5 %)

La situation des jeunes de plus de 15/16 ans, non insérés (sans emploi ni formation) à Crouin est inquiétante : 54.2 % en 2029 ce qui pose la question du **décrochage scolaire**. En effet, comment éviter la rupture de parcours de formation ?

Il convient de relever le **faible taux de scolarisation des filles après 15 ans** : 47 % contre 59% dans les autres quartiers prioritaires de France métropolitaine.

De nouvelles inquiétudes émergent en Charente sur le volet égalité filles / garçons : on relève **un écart de résultats scolaires et de scolarisation en défaveur des filles, dès l'entrée en CP et tout au long de leur cursus**. C'est pourquoi un travail sera mené pour soutenir plus avant l'ambition de filles. Les acteurs avancent des hypothèses pour expliquer ce phénomène : auto-censure de ces jeunes femmes pour des raisons culturelles, de valeurs voire de pressions familiales.

L'Education nationale a d'ores et déjà mené un travail qui porte ses fruits :

- Une évolution positive de la culture et de la dynamique professionnelle au travers de projets qui fédèrent,
- Beaucoup d'actions menées qui visent à lutter contre le harcèlement scolaire,
- Un bon climat scolaire,
- Des effets positifs quant à la fusion des écoles Victor Hugo et des Borderies,
- L'aboutissement du projet d'entrée dans les écoles dès l'âge de 2 ans (ce qui favorise l'acquisition du langage et des codes sociaux),
- L'obtention de la labellisation « 3D » notamment à l'école Rosa Bonheur,
- Le succès du jardin participatif de l'école Rosa Bonheur,
- Des actions menées autour du bon usage des réseaux sociaux.

Aujourd'hui, l'Education nationale a pour **objectifs premiers : la réussite scolaire** ainsi que l'augmentation de la **performance scolaire** des élèves, mais également le fait que les élèves puissent s'inscrire dans un parcours qualifiant conforme à leur choix et non pas du fait de la proximité géographique d'un établissement : il sera donc question de **favoriser la mobilité des élèves**.

D'autres acteurs contribuent activement à l'éducation des enfants du quartier que ce soit via des actions en lien avec la scolarisation ou le soutien à la parentalité. En effet, les défaillances des parents sont parfois pointées du doigt, ce qui peut avoir des effets stigmatisants et culpabilisants. Il est question au contraire, de s'appuyer sur leurs compétences, et vis-à-vis de certaines familles, de s'adapter à leur différence culturelle. L'objectif est d'obtenir leur adhésion.

En matière de parentalité, il est relevé que les parents manquent de ressources et d'appui pour développer leurs compétences éducatives. Ainsi, les propositions actuelles semblent inadaptées. Il est nécessaire de développer des formes d'intervention plus souples (en milieu ouvert), de proposer des horaires plus adaptés au quotidien des familles (en soirée après le temps scolaire ou en période de vacances scolaires) ainsi

que des actions plus ciblées (exemple : apprendre à accompagner les devoirs). Les actions dites « *passerelles* » avec l'école (visite à l'école, café des parents) sont souhaitables pour permettre une meilleure appropriation du rôle de parent d'élève pour des familles dont le parcours scolaire peut avoir été difficile.

**CITOYENNETE
ACCES AUX DROITS
ET
AUX SERVICES PUBLICS**

LES CONTRIBUTEURS ET L'OFFRE DE SERVICES

- **CCAS** (*Centre communal d'action sociale*) : établissement public administratif qui a pour objectif d'accueillir, de conseiller et d'orienter le public sur les diverses démarches dans le champ de l'action sociale. Il anime des actions de prévention et de développement social sur la commune. Il est présidé par le maire et administré par un conseil d'administration. Il s'adresse à l'ensemble des habitants de Cognac et a pour mission de répondre à l'ensemble des besoins sociaux de la population communale. Le CCAS est également par nature un organisme domiciliataire des personnes sans résidence stable. Il comprend plusieurs services :
Le service des aides et des interventions sociales (SAIS) qui accompagne un public isolé ou couples sans enfant à charge résidant à Cognac
 - Cep'age
 - Info 16
 - La Résidence autonomie Alain de Raimond
 - Un point d'accueil numérique
 - Le Contrat local de santé
- **MDS** (*Maison des Solidarités de Cognac- Conseil Départemental*) : 20 MDS maillent le département de la Charente. Ce service social est constitué d'une équipe pluridisciplinaire dévolue à l'accueil et à l'accompagnement des Cognaçais dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Elle accueille sur Cognac les familles avec enfants à charge. :
 - Protection maternelle et infantile
 - Prévention et protection de l'enfance
 - Insertion des personnes en difficultés
 - Protection des majeurs vulnérables
- **Espace France Services** (*à la Sous- Préfecture de Cognac*) : il s'agit d'un nouveau mode d'accès aux services publics pour les cognaçais. Ce guichet unique, développé grâce au partenariat entre l'Etat et Grand-Cognac, permet à chaque habitant d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches au quotidien. Ses domaines d'intervention : *santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique...*
- **Centre Social les 4 routes** : ce centre social intercommunal intervient en particulier auprès des familles issues de la communauté des voyageurs et qui propose un accompagnement social sur les volets logement, insertion sociale et professionnelle, formation et scolarisation, santé et développement local. Ce

centre est également doté d'un pôle mobilité constitué d'un garage associatif et d'une auto-école associative.

- **CIDDF** (*Centre d'information des droits des femmes et des familles*) : cette association agréée par l'Etat se constitue d'une équipe de professionnels pour accueillir et répondre aux questions de la population sur des volets tels que :
 - **L'accès aux droits** (*travail, famille, logement, consommation, violences conjugales, protection sociale, lutte contre les discriminations*)
 - **L'emploi / formation** (*information, accompagnement, orientation, conseil VAE, formation, insertion sociale et professionnelle*)
 - **La vie quotidienne et relationnelle** (*soutien à la parentalité, médiation familiale, pôle ressources – prévention et lutte contre les violences sexuelles et sexistes, soutien psychologique, soutien au veuvage et à l'orphelinat*)

Son accueil peut prendre la forme d'entretiens individuels, d'ateliers collectifs, de groupes de parole, de permanences téléphoniques, d'accompagnement dans la durée.

LES CONSTATS PARTAGES

La notion de « **fracture sociale** » vécue par les habitants de Crouin vis-à-vis du reste de la population de Cognac, notamment chez les jeunes, est soulignée.

La question qui se pose : les habitants ont des droits, certes, mais comment faire pour y accéder, comment se mobiliser et les mobiliser ? Comment rendre lisible auprès des habitants l'ensemble de l'offre de service ?

Les services de la MDS se heurtent à un frein : l'étiquette « *protection de l'enfance* », l'une des missions phares, qui peut venir interférer dans le lien avec les habitants.

Il est rappelé l'existence du premier accueil inconditionnel de proximité (dispositif PASIP) mis en place entre la MDS et le CCAS qui garantit que toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social bénéficie d'une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations. Grand-Cognac assure le relai des informations relatives aux dispositifs fléchés et plus généralement aux droits des familles auprès des usagers identifiés comme « *fragiles* »

Fin 2023, s'est mis en place un espace France services au sein de la Sous-Préfecture ; fruit d'un partenariat entre l'Etat et la Communauté d'agglomération : les habitants de

Crouin commencent à se déplacer. Les partenaires préparent actuellement la création d'une antenne sur le site de Crouin dans une démarche de « l'aller-vers » même si la mise en place d'antennes n'est ce jour pas financée par le dispositif national. La maison des Borderies proposée par la Ville de Cognac paraît être le lieu le mieux adapté et mutualisable avec d'autres prestataires tels que : Info 16, CCAS, PMI, CIDDF, associations sportives et culturelles.

Le Département réfléchit en partenariat avec la CAF à la création d'une maison des familles.

La situation des personnes immigrées peut parfois être complexe à accompagner du fait de la barrière de la langue d'une part, et des difficultés de compréhension des démarches administratives d'autre part. Quel travail avec les migrants (avec ou sans titre de séjour) sortants de l'HUDA ? Quels sont les acteurs, notamment associatifs, susceptibles d'être mobilisés notamment sur le volet apprentissage du français, lien social ? (Actuellement l'APEJ dispense des cours mais dans le cadre spécifique de la formation sur prescription). Concernant les personnes en situation irrégulière, d'un point de vue alimentaire, le département peut dans une certaine limite allouer une allocation mensuelle au titre de l'aide sociale à l'enfance, les associations caritatives sont également mobilisées. Ces personnes se tournent également vers l'entraide communautaire. Ne pourrait-on créer des actions visant à repérer ce public, à coordonner les actions, à travailler en amont les sorties de l'HUDA ?

En termes d'accès aux droits juridiques, il est rappelé l'existence du CIDDF (centre d'information du droit des femmes et des familles).

Un autre public est à considérer : le public **des personnes âgées**.

Il est souligné l'importance d'inscrire les actions dans un temps long pour que les habitants puissent les identifier et s'en saisir.

**HABITAT, CADRE DE VIE
ET
TRANSITION ECOLOGIQUE**

LES CONTRIBUTEURS ET L'OFFRE DE SERVICES

- **Logelia Charente** : il est le principal bailleur social qui propose des logements à loyers modérés. Le parc immobilier se compose de 858 logements répartis sur 53 immeubles. Ce parc propose peu de petits logements de type T1 et T2 (142). A contrario, on recense plus de 712 logements de type T3 à T5. Selon le dernier recensement de l'INSEE (2019) :
 - 89 % des habitants sont locataires dont 85.6 % sont locataires d'un appartement,
 - 13.5 % des habitants sont locataires d'une maison,
 - 9.6 % des habitants sont propriétaires,
 - 33.3 % résident sur le quartier depuis 10 ans et plus



- **Communauté d'agglomération de Grand-Cognac** : en matière d'amélioration de l'habitat, Grand-Cognac intervient en apportant des subventions aux projets de production de nouveaux logements sociaux depuis de nombreuses années.

- Fin 2023, un nouvel appel à projet a été mis en place par la Communauté d'agglomération afin de soutenir les travaux de rénovation thermique et d'accessibilité pour les logements sociaux existants.
- Le soutien de Grand-Cognac se décline également par les garanties d'emprunts apportées aux bailleurs sociaux pour leurs projets, qu'il s'agisse de rénovation ou de production de nouveaux logements.
- Ce soutien concerne l'ensemble du territoire de Grand-Cognac dans lequel s'inscrit le quartier prioritaire et les deux autres quartiers identifiés politique de la ville.
- L'enveloppe annuelle dédiée par Grand-cognac au soutien financier des projets de production et de rénovation des logements des bailleurs sociaux est de 525 000 €.
- Dans le cadre de l'appel à projets 2024 de Grand-Cognac pour la rénovation thermique et l'accessibilité, Logelia a déposé un dossier concernant les bâtiments 8 et 9 de la résidence de Crouin ; il s'agit d'un programme de rénovation globale sur 130 logements construits entre 1976 et 1979 qui comprend des travaux de rénovation thermique et d'accessibilité.
- Grand-Cognac, au travers d'une convention avec le GIP Charente Solidarités, soutient également la lutte contre le logement insalubre en accompagnant les contrôles de décence.

LES CONSTATS PARTAGES

Logelia, bailleur social, observe une faible rotation au sein de ses logements combinée à une hausse des demandes (2022 : + 30 %). Il est souligné que ce bailleur ne possède pas de logements hors quartier prioritaire de la ville accessibles financièrement à un public précaire qui par ailleurs ne s'orientera pas vers le secteur rural, faute de mobilité. Logelia s'inquiète de l'absence de mixité sociale dans les logements, ce qui entraîne une concentration de familles et de personnes en grandes difficultés. Cette situation est parfois source de troubles du voisinage et à l'ordre public.

Par ailleurs, on note que malgré des loyers modérés, du fait de l'augmentation du coût de l'énergie, les locataires, déjà confrontés à une précarité économique, doivent faire face à une hausse des charges locatives.

Le parc de logement est vieillissant. Certains locataires se plaignent de différents problèmes : moisissures, problèmes de ventilation, mauvaise isolation thermique et

phonique etc... Logelia, en partenariat avec Grand-Cognac, mène un plan de rénovation.

Sur ce quartier prioritaire de Crouin, face à un phénomène d'infestation de blattes en augmentation ces deux dernières années, Logelia procède à des interventions de désinsectisations régulières conjuguées à une campagne de sensibilisation auprès des locataires. Logelia souligne une augmentation de ses interventions concernant les encombrants en pied d'immeubles ainsi qu'au niveau des points d'apport volontaire enterrés.

FICHES ACTION

AXE GENERAL - AMELIORER LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE

Les Enjeux

- Un besoin fort exprimé par les partenaires en termes de coordination, de dynamique fédératrice, d'identification d'un interlocuteur institutionnel
- Des modalités de communication sur les actions auprès des habitants pas toujours adaptées : peu de mobilisation
- Des modalités d'ingénierie et de management territorial à définir et conforter

Les Priorités

PRIORITE 1 – Optimiser les modalités d'ingénierie et favoriser un management territorial adapté

PRIORITE 2 – Améliorer la communication sur l'ensemble des actions auprès des habitants

Propositions d'actions

- Créer un poste de chargé(e) de missions
- Définir des modalités et des supports de communication adaptés à la dynamique des habitants

AXE 1 - FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE PAR LE SPORT ET LA CULTURE

Les Enjeux

- Existence de freins psychologiques et sociaux pour accéder à l'offre de service : sentiment de stigmatisation
- Méconnaissance des jeunes de l'offre de services
- Des difficultés à se projeter dans le temps et l'espace
- Des difficultés à mobiliser les habitants
- Un public confronté à des difficultés économiques
- Des difficultés de mobilité, inadaptation des transports en commun avec les habitudes des habitants
- Des habitants en demande de moments de convivialité et de liens sociaux
- Manque de coordination de l'offre, besoin d'un projet de territoire
- Manque d'offre de services à destination des seniors

Les Priorités

PRIORITE 1 – Améliorer la gouvernance, le pilotage et la coordination de l'offre et des acteurs

PRIORITE 2 – Rendre plus lisible l'offre disponible

PRIORITE 3 - Proposer une offre culturelle et sportive accessible à tous

PRIORITE 4 - Favoriser la démarche de l'aller vers par la présence et l'immersion sur le quartier des acteurs du sport et de la Culture

PRIORITE 5 – Renforcer le lien social

PRIORITE 6 – Encourager la pratique sportive et artistique

PRIORITE 7 – Développer une offre de services à destination des seniors

Propositions d'actions

- Construire un projet de territoire partagé
- Développer une communication sur l'offre accessible aux habitants
- Conforter les activités proposées à moindre coût
- Accompagner les porteurs de projet et les structures culturelles dans le quartier pour favoriser l'accès à l'offre culturelle pour les habitants
- Développer une médiathèque « hors les murs » sur le réseau Libellus offrant des lectures, événements, contests de E-games
- Proposer un événement annuel du conservatoire de Grand-Cognac sur le quartier et maintenir des auditions et des concours musicaux sur le centre social et culturel
- Proposer un programme événementiel annuel de matches, concerts, théâtre, événements sportifs dans les équipements et en plein air sur le quartier
- Mobiliser les structures culturelles du territoire pour des démarches adaptées et développer des projets culturels avec les habitants
- Poursuivre le déploiement des dispositifs du ministère de la Culture permettant aux habitants de se réapproprier l'histoire, la culture et le patrimoine de leur territoire en favorisant la pratique artistique : « *c'est mon patrimoine* », « *été culturel* », « *passeurs d'images* » ...
- Proposer des temps de convivialité et de rencontres
- Encourager et accompagner les projets culturels mobilisant la participation des habitants du quartier et favorisant l'expression et la pratique artistique
- Proposer des activités sportives, artistiques adaptées aux différents âges de la vieillesse

AXE 2 – GARANTIR LA TRANQUILLITE PUBLIQUE DES HABITANTS

Les Enjeux

- Regroupement d'adultes et de jeunes enfants sur la voie publique à des heures tardives
- Un horizon limité pour certains jeunes : la famille, l'école, la rue.
- Certains parents démunis dans leurs compétences parentales du fait de difficultés sociales multiples
- Résurgence des grossesses précoces chez les jeunes filles
- Une offre de service plus rare pour les enfants les plus jeunes (8-12 ans)
- Existence de troubles du voisinage souvent liés à des problèmes de comportement voire de santé mentale
- Peu de mixité sociale au sein du quartier

Les Priorités

PRIORITE 1 – Développer la prévention primaire pour les moins de 12 ans avec une vigilance particulière pour les 4-8 ans

PRIORITE 2 – Développer la prévention des incivilités et favoriser le « vivre ensemble »

PRIORITE 3 – Conforte la prévention de la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes

PRIORITE 4 – Lutter contre le décrochage scolaire

Propositions d'actions

- Obtention du label « Cité Educative »
- Développer un accompagnement à l'usage des réseaux sociaux
- Développer des apprentissages autour de la thématique « devenir citoyen »
- Proposer des actions de prévention contre les violences en milieu scolaire

- Créer des espaces de socialisation pour les jeunes et les très jeunes, extérieurs au cadre scolaire, familial pour leur permettre l'acquisition de compétences psycho-sociales
- Développer des actions de découverte du monde de l'entreprise
- Accompagner la création d'un collectif de locataires/habitants
- Proposer et développer des actions de lutte contre les addictions
- Développer des actions de revalorisation de l'image de soi, de sa place dans la ville
- Proposer des outils pédagogiques pour promouvoir la citoyenneté, la justice, le « vivre ensemble »
- Promouvoir la mixité sociale autour d'événements festifs et conviviaux pour développer une meilleure connaissance de soi et des autres et déconstruire les préjugés
- Créer une instance partenariale de veille de tranquillité publique dont l'objectif opérationnel serait d'intervenir dès les prémices d'incivilités
- Associer les habitants à l'entretien de leur quartier et de leur cadre de vie
- Mener une action de prévention sur le volet égalité hommes/femmes
- Mieux former et informer les acteurs pour permettre un meilleur repérage des victimes
- Maintenir et optimiser la qualité d'accueil de la prise en charge des victimes
- Développer et promouvoir des actions de prévention du décrochage scolaire

AXE 3 – RENFORCER L'INSERTION DES PUBLICS DANS LES PARCOURS D'ACCES A L'EMPLOI ET LA FORMATION

Les Enjeux

- Un public très éloigné de l'emploi pour qui il faut penser un accompagnement de grande proximité sur un temps long
- Des habitants confrontés à une multiplicité de freins périphériques à l'emploi pour qui il faut proposer des actions d'insertion, avant de penser insertion professionnelle
- Certains parents démunis dans leurs compétences parentales du fait de difficultés sociales multiples
- La difficultés des acteurs à mobiliser les habitants
- L'inadaptation de l'offre de services institutionnels à certains publics
- La nécessité d'optimiser la démarche de « l'aller vers », de « faire avec »

Les Priorités

PRIORITE 1 – Développer l'employabilité des habitants via des micro-projets

PRIORITE 2 – Valoriser les expériences et les réussites professionnelles de personnes issues du quartier

PRIORITE 3 – Accompagner l'insertion des habitants pour lever les freins périphériques à l'emploi et à la formation

PRIORITE 4 – Mieux communiquer auprès des habitants pour obtenir leur adhésion et leur mobilisation

PRIORITE 5 – Proposer des parcours d'insertion avec une approche transversale

Actions à mettre en œuvre

- Faire de l'emploi et de l'employabilité des habitants une priorité du SPEL / CLE
- Associer les habitants (notamment les jeunes) à la mise en place des événements festifs et culturels de leur territoire ainsi qu'à d'autres chantiers existants sur le quartier

- Proposer des actions incluant des témoignages de personnes ayant réussi professionnellement tout secteur confondu
- Renforcer les liens entre le campus des métiers et les jeunes et adultes du quartier afin de proposer des formations sans freins de mobilité ou de préjugés sur le monde de l'emploi
- Développer et conforter des temps d'acquisition de compétences sociales pour les demandeurs d'emploi
- Conforter et développer des actions de découverte des entreprises du territoire
- Proposer des actions relatives à la confiance en soi à l'image de soi
- Améliorer l'accès et l'offre de modes de garde ponctuels et à coût réduit pour favoriser les démarches professionnelles
- Favoriser l'accès à toutes les formes de mobilité dans le cadre de démarches professionnelles
- Créer et mettre en œuvre des supports de communication adaptés à la dynamique des demandeurs d'emploi
- Favoriser « l'aller vers », le contact et l'accompagnement socioprofessionnel en présentiel
- Proposer des actions conjuguées : sensibilisation + autre action via des supports tels que le jardinage, le sport, la culture, la cuisine, la santé etc...

AXE 4 – FAVORISER L'ACCES A LA SANTE POUR TOUS

Les Enjeux

- Manque de lisibilité et de coordination de l'ensemble de l'offre de services
- Difficultés de mobilité des habitants pour accéder à l'ensemble de l'offre de soins disponibles
- Difficultés de prise en charge pour certains habitants confrontés à des situations aiguës de souffrance psychique et de santé mentale
- Difficultés d'accès aux soins de santé mentale pour les enfants

Les Priorités

PRIORITE 1 – Renforcer la coordination et la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de santé

PRIORITE 2 – Développer les actions de prévention - santé

PRIORITE 3 – Améliorer la prise en charge de santé mentale en particulier des personnes en situation crise aiguë

PRIORITE 4 – Développer une offre de santé et d'accès aux droits sur le quartier

PRIORITE 5 – Développer l'offre de soins en particulier sur le volet santé mentale

Actions à mettre en œuvre

- Construire et développer un CPTS (communauté territoriale de santé)
- Créer un contrat communal ou intercommunal de santé mentale
- Créer un poste d'ambassadeur de santé
- Créer une instance pluridisciplinaire et pluri-partenaire assortie d'un protocole pour traiter des situations les aiguës
- Proposer un bilan de santé dès l'école primaire

- Rapprocher du quartier et améliorer les conditions d'accueil des usagers et des professionnels du CMPP de Cognac
- Conforter le point santé de la Mission Locale dans le quartier
- Proposer un forum multi-partenarial sur le thème « mon quartier, ma santé »
- Conforter et développer les actions portées par l'atelier santé ville
- Délocaliser des permanences du centre de santé et de prévention sur le quartier en partenariat avec l'association Azalée
- Délocaliser une permanence France Services sur le quartier pour les démarches de type CPAM, Doctolib, CAF etc...
- Favoriser le partenariat entre la prévention spécialisée et les autres acteurs du volet prévention – santé
- Développer une offre de santé en pied d'immeubles type « Medicobus »
- Développer l'accès à des prescriptions de kits de dépistage et aux vaccinations par la pharmacie de quartier, favoriser la formation des pharmaciens volontaires
- Développer des actions individualisées proposant un travail sur le « parcours de vie »
- Développer des actions sur les volets nutrition/santé et compétences psychosociales

AXE 5 – RENFORCER LE PARCOURS EDUCATIF DES ENFANTS ET LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Les Enjeux

- Des problèmes d'absentéisme scolaire, notamment d'absentéisme perlé
- Des troubles du sommeil chez certains élèves
- Un usage envahissant des écrans
- Des parents qui se sentent parfois dépassés dans leur fonction parentale
- Un phénomène de décrochage scolaire chez certains jeunes de 16 ans et plus
- Un faible taux de scolarisation des filles de 15 ans et plus
- Egalité filles / garçons : un écart en défaveur des filles dès le CP

Les Priorités

PRIORITE 1 – Renforcer et valoriser les compétences des parents

PRIORITE 2 – Améliorer la lisibilité de l'offre éducative et de soutien à la parentalité

PRIORITE 3 – Accompagner les familles dans l'appropriation de l'institution scolaire

PRIORITE 4 – Favoriser la mobilité des familles en dehors du quartier pour accès à l'offre de services

PRIORITE 5 – Accompagner les besoins spécifiques des familles monoparentales en termes de soutien à la parentalité

PRIORITE 6 – Mieux penser la place des pères dans les dispositifs de soutien à la parentalité

PRIORITE 7 – Favoriser l'ouverture culturelle en dehors du quartier

PRIORITE 8 – Accompagner la disponibilité des parents dans l'éducation de leurs enfants

PRIORITE 9 – Renforcer l'accompagnement socioéducatif des enfants dès le plus jeune âge jusqu'à l'adolescence

Propositions d'actions

- Proposer des temps de soutien psychologique parental
- Proposer une offre diversifiée de « répit parental »
- Proposer un dispositif similaire au dispositif OEPRE (*Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite de leurs Enfants*)
- Créer une fonction de coordination sur l'ensemble des actions à visée pédagogique sur la ville en prenant appui sur un projet politique éducatif commun
- Développer un guichet unique dédié aux actions de soutien à la parentalité
- Proposer des temps d'aide aux devoirs conjugués à du soutien à la parentalité
- Proposer des actions simples favorisant la convivialité et les rencontres pour réappropriation de l'institution scolaire
- Accompagner les projets et les actions d'éveil artistique et culturel
- Proposer un support exhaustif de communication sur l'ensemble des aides à la mobilité sur Cognac
- Développer l'action « Lire et faire lire » par une association de quartier
- Proposer des temps de convivialité et de rencontre pour renforcer le lien parents-enfants
- Création par Grand-Cognac d'un centre de loisirs pour les 3 – 11 ans (20 places)
- Renforcement par Grand-Cognac de la crèche Gribouille (30 places en 2027)
- Création par Grand-Cognac d'un Espace jeunes

AXE 6 – RENFORCER LA CITOYENNETE, L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES PUBLICS

Les Enjeux

- Manque de lisibilité et de coordination des acteurs de l'accès aux droits
- Manque de services publics et associatifs sur le quartier
- Une population de migrants qui se heurte à la barrière de la langue dans ses démarches
- Des difficultés d'accompagnement pour une population en situation irrégulière
- Mieux penser la place des personnes âgées dans l'accompagnement à l'accès aux droits

Les Priorités

PRIORITE 1 – Garantir une offre élargie de service public au sein du quartier

PRIORITE 2 – Renforcer l'accès au numérique

PRIORITE 3 – développer l'accompagnement des publics éloignés de l'accès aux droits

Propositions d'actions

- Mettre en place une antenne France Services sur Crouin mutualisée avec d'autres partenaires (*Info 16, CCAS, MDS/PMI, associations, MSA, CIDDF...*)
- Favoriser l'accès à un matériel informatique à moindre coût
- Identifier l'ensemble des acteurs publics, associatifs et offres de service en matière d'accès aux droits pour mieux informer les habitants
- Proposer des ateliers d'apprentissage du français pour les personnes et les familles allophones
- Organiser un forum multi partenarial autour des notions de citoyenneté et d'accès aux droits

- Identifier et recenser des personnes susceptibles de faire office d'interprètes
- Organiser les portes ouvertes de l'Espace France Services
- Identifier et mobiliser les associations proposant des actions de lien social en faveur des migrants

AXE 7 – AMELIORER L’HABITAT, LE CADRE DE VIE ET ENCOURAGER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Les Enjeux

- Des logements sociaux vieillissants (1976-1979) (moisissures, problèmes de ventilation, problèmes d’isolation thermique et sonore des logements)
- Une faible rotation au sein des logements et une hausse des demandes
- Une hausse des charges locatives liées à l’inflation
- Des problèmes d’infestations de nuisibles (blattes)
- Des problèmes d’encombrants en pied d’immeubles et déchets en pied des points d’apport enterrés

Les Priorités

PRIORITE 1 – Lutte contre l’insalubrité

PRIORITE 2 – Amélioration du cadre de vie, la qualité urbaine et la promotion de l’environnement, de la transition écologique

PRIORITE 3 – Encourager les mobilités durables et économes et lutter contre le réchauffement climatique

PRIORITE 4 – Favoriser la mixité sociale

Propositions d’actions

- Rénover les logements en termes énergétiques et accessibilités
- Elaborer un schéma directeur des réseaux de chaleur
- Installer des composteurs collectifs pour la gestion des bio déchets
- Renforcer le soutien aux associations proposant des solutions en termes de soutien à la mobilité
- Promouvoir l’usage du vélo dans les trajets quotidiens
- Produire de nouveaux logements

REMERCIEMENTS

Sous l'égide de :

- Mme la Préfète de la Charente
- M. Le Sous-préfet de Cognac
- M. le Président de la communauté d'agglomération de Grand-Cognac
- M. le Vice-président de la communauté d'agglomération de Grand-Cognac, en charge de la politique de la ville, Maire de Cognac
- Mme La Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Cognac
- M. Le Délégué de la Préfète en charge des quartiers de la politique de la ville

Ont collaboré à l'élaboration de ce contrat de ville :

- **ABATTOIRS (LES)**
- **ADIE**
- **AFUS 16**
- **ARS**
- **ASERC**
- **BELLE FACTORY**
- **CAF CHARENTE**
- **CAP EMPLOI**
- **CCAS COGNAC**
- **CENTRE SOCIAL LES 4 ROUTES**
- **CHS CAMILLE CLAUDEL**
- **COLLEGE CLAUDE BOUCHER**
- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND-COGNAC**
- **DAC 16**
- **DDETSPP**
- **DRAC**
- **DRIJSCS**
- **France TRAVAIL**
- **INSPECTION D'ACADEMIE**
- **IREPS NA**
- **MAIRIE DE COGNAC**
- **LOGELIA**
- **MDS COGNAC**
- **MISSION LOCALE ARC CHARENTE**
- **POLICE NATIONALE – CIRCONSCRIPTION DE COGNAC**
- **PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE – CH GRAND-COGNAC**
- **PREFECTURE DE LA CHARENTE**
- **PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**
- **SOUS-PREFECTURE DE COGNAC**

ET LES HABITANTS DE CROUIN



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Madame La Préfète
Martine CLAVEL



GRAND COGNAC

Monsieur le Président de la Communauté
d'agglomération
Jérôme SOURISSEAU



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Monsieur le Président de Région
Alain ROUSSET

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Monsieur le Président du Conseil
Départemental
Philippe BOUTY



VILLE DE
COGNAC

Monsieur le Maire
Morgan BERGER



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Madame Le Procureur de la République
Stéphanie AOUINE



Monsieur le Directeur de la délégation
départementale
Florian BESSE



Monsieur le Directeur académique de
l'Éducation nationale
Thierry CLAVERIE



Madame La Présidente
Geneviève BRANGÉ



Monsieur le Président
Daniel BRAUD



Monsieur le Président
Jean-François DANIAU



Madame Le Directeur territorial
Daniel DARTIGOLLES



Monsieur Le Directeur
Olivier LACROIX



Monsieur Le Directeur Territorial
Zili FU



Monsieur Le Directeur général
Olivier PUCEK



Madame La Présidente
Marie-Charles BONJEAN

Madame La Directrice
Estelle LOUIS

ANNEXES

Annexe 1

Département : Charente (16)

Commune(s) : Cognac

Quartier : Crouin (QN01606M)

Quartier prioritaire (QP) de la politique de la ville 2024

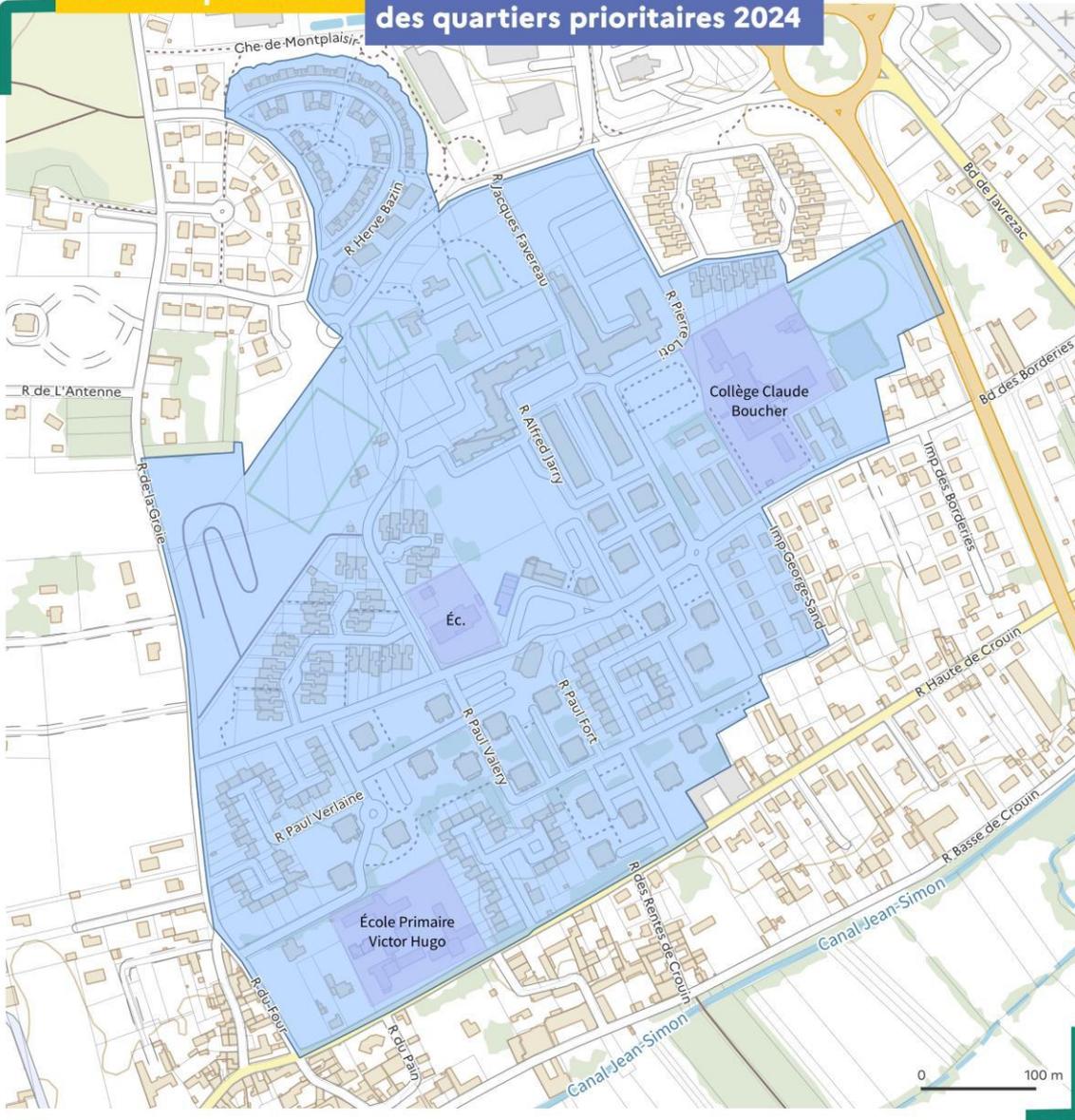
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Atlas des périmètres

des quartiers prioritaires 2024



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : https://sig.ville.gouv.fr/atlas/QP_2024

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 01/2024

LA BANQUE DES TERRITOIRES

Pour ce nouveau contrat de ville, la **Banque des Territoires** accompagne les collectivités concernées pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- **d'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement des réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité etc...) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, ...) ;
- **de favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- **de soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance.

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans la cadre de la convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de **crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de **fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de **prêts à long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projets privés.

La Banque des Territoires, filiale de la caisse des dépôts, veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité rurale, France Services...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la caisse des dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Enfin, la politique de la ville s'inscrit dans une démarche de **co-construction** avec les habitants, les associations et les acteurs économiques etc...



Projets culturels dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville Critères d'intervention de la DRAC Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » du ministère de la Culture, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine oeuvre à la généralisation de l'éducation artistique et de l'action culturelle sur les territoires en favorisant un maillage plus équitable et un renforcement de l'offre culturelle en direction des territoires les moins irrigués et des habitants ayant moins facilement accès à l'offre culturelle. A ce titre, les quartiers prioritaires de la politique de la ville font l'objet d'une attention particulière.

Les projets culturels et artistiques accompagnés par la DRAC dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont principalement financés sur les crédits de droit commun et s'inscrivent à ce titre dans les dispositifs et appels à projets (AAP) de la DRAC déjà existants : projets EAC temps scolaires et hors temps scolaires, AAP DRAC - Rectorat, résidence Eclaircie, AAP Culture-Santé, Culture-Justice, FEIACA, NACC, etc. Des dispositifs nationaux spécifiques (C'est mon patrimoine, Eté culturel, Passeurs d'images...) peuvent également être mobilisés pour des projets avec les habitants des territoires prioritaires. Enfin, des crédits spécifiques peuvent être mobilisés pour des projets exemplaires et innovants co-construits avec les acteurs et les habitants des QPV, notamment pour cofinancer les projets culturels soutenus dans le cadre des contrats de ville portés par les collectivités (communes et EPCI). Ces projets s'inscrivent dans les orientations nationales « Engagements Quartiers 2030 » énoncés lors du [Comité interministériel de la ville du 27 octobre 2023](#), et notamment de son volet culture pour soutenir les initiatives en faveur des habitants dans les quartiers prioritaires.

1. Porteurs de projets

Les structures pouvant solliciter un co-financement de la DRAC pour des projets culturels ou artistiques sont celles ayant, dans leurs statuts, comme principaux objectifs la création et la diffusion d'œuvres artistiques, culturelles, patrimoniales ou scientifiques et techniques (associations culturelles, compagnies, établissements publics et services culturels des collectivités), de même que les artistes ou collectifs d'artistes engagés dans une démarche de création ancrée et diffusée dans les réseaux professionnels de la culture, notamment labellisés.

Pour les institutions culturelles relevant du ministère de la Culture (structures labellisées aidées au fonctionnement : CDN, scènes nationales, scènes conventionnées, scènes de musiques actuelles, centre d'art...), une évaluation partagée des interventions réalisées sur ces actions au titre de leur convention pluriannuelle d'objectifs sera préalablement réalisée. Il importe que les projets déposés soient co-construits avec les centres sociaux, socioculturels et associations des quartiers, répondent aux préoccupations de chacun, et s'appuient sur les droits culturels des habitants des quartiers, dans un souci de mutualisation des compétences et des moyens, afin d'éviter des fonctionnements parallèles.

Les centres sociaux ou socioculturels, les Maisons des Jeunes et de la Culture, ou encore certaines associations implantées dans les QPV, peuvent porter un projet artistique et solliciter un accompagnement de la DRAC. Dans ce cas, l'expertise et l'avis des services de la DRAC sont obligatoires pour confirmer l'éligibilité du projet, notamment lorsque celui-ci n'est pas co-construits avec une structure culturelle labellisée, et / ou une équipe artistique professionnelle conventionnée avec la DRAC.

2. Domaines artistiques et culturels

L'ensemble des secteurs artistiques et culturels sont concernés : spectacle vivant, arts visuels, cinéma, patrimoine, architecture, livre et lecture, pratiques numériques, média et information.

3. Bénéficiaires du projet et partenariats

Les bénéficiaires du projet sont les habitants des quartiers de la politique de la ville les plus éloignées de l'offre culturelle, et tout particulièrement les jeunes de 0 à 25 ans. Une attention forte est portée aux actions de lutte contre le décrochage scolaire, pour l'insertion professionnelle, pour l'épanouissement individuel par les arts, pour l'apprentissage de la langue par la culture, ou encore, en faveur de l'égalité homme / femmes.

4. Nature de projets

Objectifs

Les projets soutenus répondent aux objectifs suivants :

- Favoriser les pratiques artistiques et culturelles des habitants
- Mettre en oeuvre la participation active des habitants sur une durée significative, en les associant au processus de création ;
- Favoriser l'accès des habitants à l'offre culturelle du bassin de vie par le développement d'actions de médiation poussant à une pratique culturelle autonome ;
- Permettre le décloisonnement des quartiers par la circulation des habitants ;
- Encourager la mixité culturelle, femme/homme, sociale et intergénérationnelle, notamment en provoquant la rencontre de différentes personnes ;
- Valoriser la diversité des cultures, des pratiques et des modes d'expression,
- Favoriser la participation en situation de handicap ou de grande exclusion.

Typologie de projets

Il s'agit de soutenir l'accès des publics de tous âges habitant les QPV, aux artistes, aux œuvres et aux pratiques artistiques. L'enjeu est de développer des projets artistiques construits avec les habitants, afin qu'ils ne soient pas seulement spectateurs mais qu'ils soient acteurs du projet artistique. Les projets doivent s'inscrire dans une logique de partenariat et de co-construction entre une structure culturelle et / ou une équipe artistique, et une structure éducative / jeunesse / sociale etc. du QPV.

Les projets s'appuient sur les trois piliers de l'EAC : la pratique artistique, l'acquisition des connaissances contribuant à la construction d'un jugement esthétique, la rencontre avec les œuvres et les artistes.

La DRAC encourage les initiatives expérimentales qui prendraient la forme d'immersion ou de résidences d'intervention d'équipes artistiques dans un quartier pour travailler avec les habitants, en lien avec les structures jeunesse, éducatives, sociales ou socioculturelles du territoire (missions locales, chantiers d'insertion, centres sociaux, crèches...). Ces actions doivent être significatives et inscrites dans la durée (six mois à un an), construites autour d'un projet qui apporte du sens au quotidien des jeunes habitants du quartier.

La DRAC peut également cofinancer des projets structurants co-construits avec les acteurs et les habitants des quartiers et intégrant une démarche s'appuyant sur les droits culturels. Dans ce cas, le financement de la DRAC porte sur les interventions artistiques à destination d'habitants des quartiers, menés par des artistes professionnels dans le cadre d'ateliers de pratique liés à un projet, de résidences, et/ou de création participative. La dimension structurante des projets implique un temps d'interventions artistiques conséquent (minimum 40h par projet, avec environ 20h d'interventions artistiques par groupe concerné). La pratique artistique du projet ne se confond pas avec les enseignements artistiques en amateur ou en temps scolaire : l'artiste mobilisé donne à voir et à ressentir, de manière innovante, la recherche qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. La pratique dans le cadre d'un projet EAC permet aux habitants du territoire de traverser une expérience de création, d'approcher la démarche artistique singulière de l'artiste, par la mise en action créative.

La coopération avec les structures culturelles de proximité est fortement encouragée afin de renforcer le décloisonnement culturel. Ainsi, à titre d'exemple : dans le cadre d'un projet autour de la danse, il peut être intéressant de présenter le fonds documentaire chorégraphique éventuellement présent dans la médiathèque de secteur et / ou d'assister à un ou deux spectacles programmés dans la saison d'une structure de spectacle vivant sur le territoire.

5. Financements

La subvention accordée est fléchée principalement sur les rémunérations artistiques ou des professionnels de la culture pour les interventions auprès du public. Elle ne peut financer le coût total du projet. Les porteurs de projet sont invités à chercher d'autres sources de co-financement. Le taux horaire indicatif est de 60 € TTC/h et tient compte des temps de préparation du projet.

Ne sont pas éligibles les demandes :

- d'aide au fonctionnement ;
- d'aide à la création artistique ;
- d'aide à la diffusion artistique pour une saison, un festival, une programmation...

6. Critères de soutien

- Qualité de la démarche artistique et professionnalisme des artistes, journalistes, etc menant les actions. Ce critère est apprécié en fonction du parcours de formation et des expériences professionnelles détaillées dans le CV. Le niveau de reconnaissance par les pairs est également évalué en fonction des partenaires artistiques des projets de création / publication autre que les projets d'action culturelle pour lesquels le soutien est demandé.
- Co-construction entre un partenaire artistique et culturel et une collectivité et/ou une ou plusieurs structures sociales, éducatives, associatives identifiées.
- Capacité des structures à identifier et mobiliser les bénéficiaires

- Pertinence des objectifs et des modalités pratiques de l'évaluation
- Co-financement des partenaires

DRAC Nouvelle-Aquitaine

Contacts Pôle Démocratisation et Action territoriale – Site de Poitiers

- Gwenaëlle DUBOST, conseillère action culturelle et territoriale (Départements Charente Maritime, Vienne) :

gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr

Johanne PEYRAS, conseillère action

- johanne.peyras@culture.gouv.fr